ISSN 0024-7650

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1539 - 9 janvier 1998 - prix : 9 F

l'éditorial d'Arlette Laguiller

p 3

LES MINISTRES ONT LE TEMPS, PAS LES CHÔMEURS

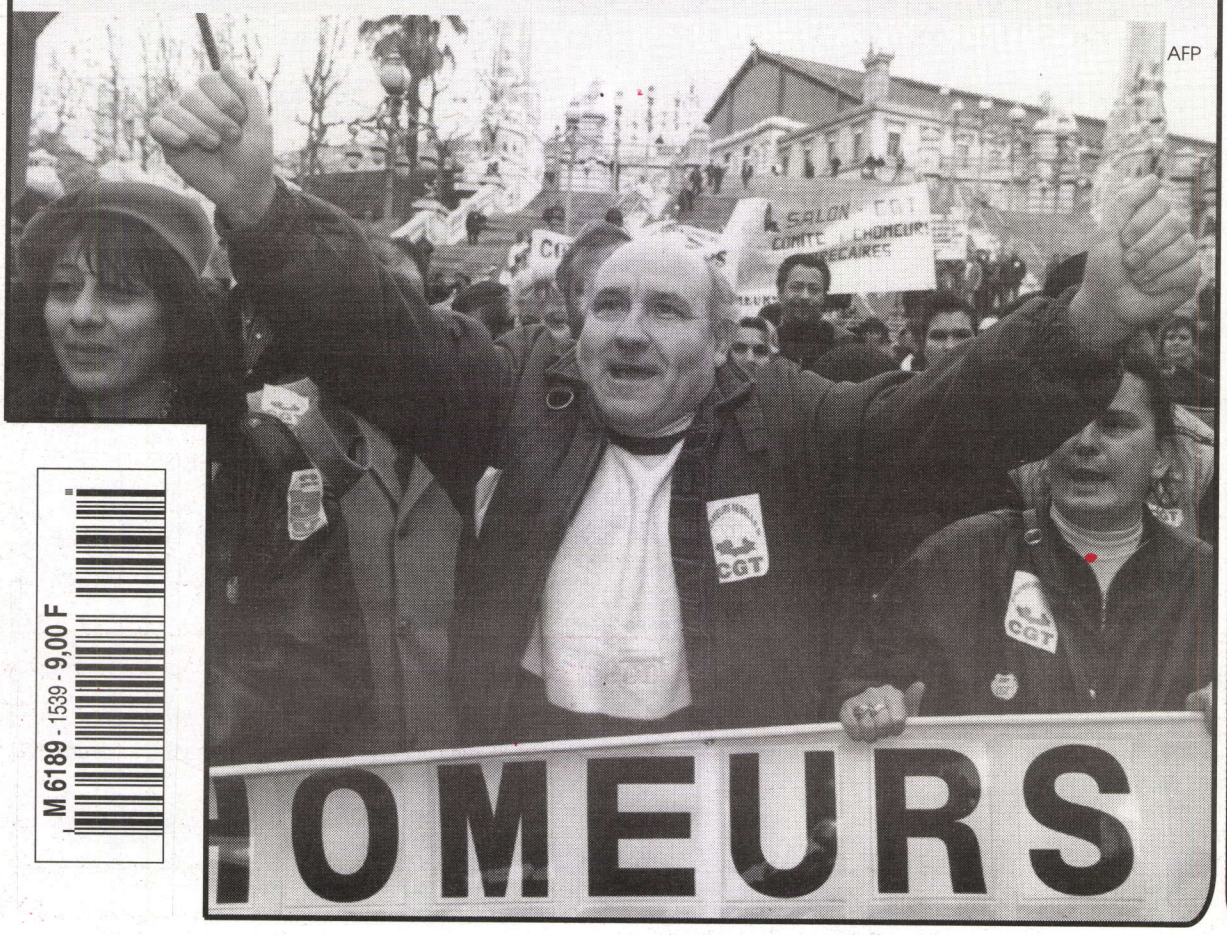

AFP

7 mois de gouvernement Jospin :

Il n'y a pas de quoi pavoiser !

p 8 - 9

Algérie : LA BARBARIE

P 7

M 6189 - 1539 - 9,00 F

SOMMAIRE

Leur société

4 – Avec Gayssot, les chômeurs n'ont pas de quoi se sentir transportés
– Quand l'assurance assure… ses profits
– Les syndics ripoux… qui ne seront pas inquiétés

5 – Martine Aubry et les chômeurs : les promesses gouvernementales, du vent !
– 500 millions pour les chômeurs : Aubry débloque
– Une «illégalité» qui paie plus que l'inaction

6 – Référendum sur l'Europe : divergence et diversion

11 – Insécurité, fille du chômage et de la misère
– Fiscalité : en avoir ou pas
– Députés : garder la chambre quoi qu'il arrive

12 – Téléphonie, la ligne des profits
– Records de profits à la Bourse
– La triche de Trichet
– Guigou tire (un peu) les moustaches des greffiers

15 – Grèves et manifestations dans des lycées parisiens

Tribune

6 – Le mal des banlieues

Dans le monde

7 – Algérie : la barbarie des groupes islamistes armés
– Grande-Bretagne : un ministre en pétard

10 – La crise financière : les pays du Sud-Est asiatique pris au piège entre le FMI et les banques internationales

16 – Italie : afflux des réfugiés kurdes

Sept mois de Jospin

8/9 – Bilan social du gouvernement de gauche : pas de quoi pavoiser

Dans les entreprises

13 – Renault – Siège Social : échec aux tentatives de licenciement
– À la mairie de Saint-Étienne, la coupe est pleine

Il y a 60 ans

14 – 1er janvier 1938 : la naissance de la SNCF

Lire

15 – *Max Havelaar* de Multatuli

MEETINGS

avec Arlette LAGUILLER

et les candidats qui conduiront les listes LUTTE OUVRIERE aux prochaines élections régionales

• BLOIS •
Vendredi 9 janvier à 20h
Salle des fêtes de Saint-Gervais-la-Forêt
avec Alain LOMBARD

• FORBACH •
Samedi 10 janvier à 17h
Salle des fêtes – rue Bauer
avec Etienne HODARA

• ALBI •
Vendredi 16 janvier à 20h
Salle des fêtes de Pratgraussals (Chemin de Lamothe, quartier La Madeleine)
avec Chantal TRESSENS

• CHÂLONS-sur-MARNE •
Jeudi 22 janvier à 20h
Salle Fernand-Pelloutier
Maison des syndicats
Place de Verdun
Avec Thomas ROSE

• VITRY-sur-SEINE •
(Val-de-Marne)
Vendredi 23 janvier à 20h30
Salle Auber – 18, rue Auber
Quartier des Malassis
Avec Serge FRANCESCHINA

• MONTARGIS •
Samedi 24 janvier à 17h
Salle de la Sirène
(73 bis rue de la Sirène)
avec Christiane HAUCHERE

• SOISSONS •
Mercredi 28 janvier à 20h
Salle de la Mutualité
(rue Pétrot-Labarre)
avec Dominique PICQUEUR

• MANTES-LA-JOLIE •
Samedi 31 janvier à 17h
Parc des Expositions
(l'Ile l'Aumône)
avec Alain LUGUET

• STRASBOURG •
Vendredi 6 février à 20h
Palais des Congrès,
place de Bordeaux
avec Roland ROBERT

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) – membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste Internationaliste qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en ex-URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE – B.P. 233 – 75865 PARIS CEDEX 18 – FRANCE

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière – BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 – est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1er janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 13 800 exemplaires. Composition : [Et Associés]. Impression : Roto de l'Ile-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil – 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE! Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à : LUTTE OUVRIÈRE – BP 233 – 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 100 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
– Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
– Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....
PRÉNOM : .....
ADRESSE : .....
.....
CODE POSTAL et VILLE : .....
.....
COMPLÉMENT D'ADRESSE : .....
.....
Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIÈRE – LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de :
.....
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de : .....
Règlement :
– par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
– par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R – PARIS.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

LES MINISTRES ONT TOUT LE TEMPS, PAS LES CHÔMEURS !

Face aux revendications des chômeurs, Martine Aubry, bien calée dans son siège de ministre, a déclaré que le problème n'était pas de prendre des mesures partielles, mais de régler le problème du chômage. Mais, justement, ni Martine Aubry ni le reste du gouvernement ne prennent le chemin de résorber, ne serait-ce qu'un peu, le chômage. Leur rôle c'est de faire patienter, de faire supporter l'insupportable.

Ce ne sont pas les 350 000 emplois-jeunes, qui sont d'ailleurs loin d'être tous créés, qui vont régler le problème des chômeurs de longue durée tombés dans la misère, ni les 35 heures qui vont permettre de créer les trois ou cinq millions d'emplois qui manquent.

Mais le gouvernement considère qu'il a le temps et que les chômeurs doivent l'avoir aussi. L'actuelle majorité a encore quatre ans et demi à gouverner, alors elle n'est pas à la rue.

La bourgeoisie non plus n'est pas pressée car la valeur des actions cotées en Bourse a augmenté de 30 % durant l'année 1997 : six mois sous Juppé, six mois sous Jospin ! En effet, la droite et la gauche ne sont que deux façons de servir la bourgeoisie, l'une avec anesthésie pour les classes populaires, l'autre à vif. Mais au bout du compte, les travailleurs se retrouvent découpés de la même façon.

De son côté, la secrétaire générale de la CFDT Nicole Notat affirme cyniquement que les chômeurs sont manipulés. Bien sûr, elle est présidente de l'UNEDIC et les revendications des chômeurs la prennent pour cible. Mais est-il besoin de manipuler des chômeurs pour qu'ils se mettent en colère ? Des gens qui n'ont plus rien à perdre que leurs indemnités de chômage pour passer au RMI, qui ont déjà perdu leur place et qui n'ont à craindre à plus ou moins court terme qu'une misère absolue, ont mille raisons d'exploser, voire de tout casser.

Bien sûr, le Parti Communiste, au travers des organisations de chômeurs de la CGT, a trouvé là un moyen de se démarquer du gouvernement socialiste sans risquer de se voir accusé de rompre la solidarité gouvernementale. Mais ce n'est qu'un moyen de se dédouaner, de se montrer à bon compte préoccupé des chômeurs sinon du chômage, mais pas vraiment un moyen de changer les choses.

Alors à quoi cela sert que le PCF ait des ministres au gouvernement ? A faire avancer les choses dans le bons sens, comme le dit Hue ? Mais alors c'est avancer à tout petits, à trop petits pas.

Avec le soutien aux chômeurs et même l'organisation de ces actions, le PC et Dominique Voynet pour les Verts peuvent dire : « *Il faut qu'il y ait la pression des actions revendicatives pour que nous, au gouvernement, prenions conscience des nécessités* ». Mais justement – et c'est de cela qu'il est question – pour la lutte contre le chômage, eux, qu'exigent-ils du gouvernement auquel ils appartiennent ? Des aumônes ? Des bonnes paroles ?

Robert Hue sait bien dire que satisfaire la totalité des revendications des chômeurs ne représenterait que 5 % du trou du Crédit Lyonnais que l'État va compenser. Mais il y a aussi, et ce n'est qu'un exemple parmi bien d'autres, le trou des banques du Sud-Est asiatique, que l'État français va contribuer à financer pour que les financiers d'ici, qui ont placé des capitaux là-bas, n'y perdent pas. Il y en a, là, des fortunes que l'on pourrait taxer pour fournir aux chômeurs des emplois utiles pour subvenir aux besoins de la population.

L'année dernière, le nombre des assujettis à l'impôt sur la fortune a diminué de 20 %. Parce qu'il y a moins de riches en France ? Non ! Parce qu'il y a eu, entre temps, une autre façon de calculer la valeur des biens, appartements, propriétés, entrant dans leur patrimoine et qui fait que maintenant deux sur dix d'entre eux échappent à cet impôt pourtant modéré.

Alors, à jouer avec le feu des promesses non tenues, à jouer avec le feu des mouvements organisés là où cela ne peut pas nuire à la bourgeoisie car cela ne fait que demander de l'argent aux Assedic et pas au patronat, un de ces jours, les chômeurs et les travailleurs prendront le coup de sang ensemble. Et alors ils ne se laisseront pas arrêter par des miettes ou des promesses.

AVEC GAYSSOT LES CHÔMEURS N'ONT PAS DE QUOI SE SENTIR TRANSPORTÉS

AFP

Gayssot s'apprêtant à discuter avec les chômeurs

Jean-Claude Gayssot, en tant que ministre des Transports, vient de proposer que les chômeurs d'Ile-de-France aient droit au remboursement partiel de leurs frais de déplacement, sous forme de «chèques-mobilité», comparables aux chèques-restaurant, avec lesquels ils pourraient payer leurs titres de transport. Le montant de ces chèques permettrait de prendre en charge à peu près la moitié d'une carte orange deux zones chaque mois. Quelle avancée!

Avec de telles propositions, Gayssot ne risque pas d'être accusé de prendre des décisions révolutionnaires, pas même radicales. La prise en charge de la moitié de la carte orange pour les chômeurs parisiens, Chirac en avait fait un thème d'auto-promotion, largement affiché à l'époque sur les panneaux publicitaires parisiens. S'agit-il d'élargir cette mesure aux autres Franciliens? On est presque étonné que ce ne soit pas déjà le cas.

C'est pourtant l'évidence que lorsqu'on est chômeur, se déplacer, téléphoner, écrire, acheter les journaux pour accéder aux petites annonces, tout cela pèse dans un budget réduit au strict minimum. En fait, chercher un emploi… c'est un travail à plein temps, qui ne rapporte rien mais qui coûte cher. La gratuité des transports pour les chômeurs, outre qu'elle éviterait une procédure compliquée et paperassière, devrait aller de soi, tout comme la gratuité du courrier, des frais de téléphone et d'accès aux petites annonces, toutes choses dont bénéficie, soit dit en passant, n'importe quel PDG.

Mais peut-être que Gayssot, précautionneux et responsable, craint que les chômeurs abusent de ces «privilèges» et qu'ils se complaisent trop dans le métro, sans trouver de travail?

Roger PÉRIER

QUAND L'ASSURANCE ASSURE … SES PROFITS

L'Association des assureurs britanniques revendique bien fort le droit de faire passer des tests génétiques à ceux qui veulent souscrire un contrat. Le but avoué de cette démarche serait de leur permettre de faire payer des primes plus fortes ou même carrément de refuser d'assurer ceux qui présenteraient des prédispositions à des maladies graves, tel le cancer, ou à un accident cardiaque. Pourquoi pas, avec une telle logique, supprimer carrément les personnes à risque?

Les assureurs anglais – mais les assureurs français ont des préoccupations du même ordre, sauf qu'eux ont accepté un moratoire sur cette question qui arrivera à échéance l'an prochain, en 1999 – veulent être assurés de ne pas avoir de risques à indemniser.

Mais alors à quoi servent-ils? Sinon à percevoir les primes des assurés. Ce n'est pas pour rien qu'un des spécialistes de la question écrit, dans la revue scientifique anglaise *Nature*, que «*l'industrie de l'assurance est l'une des plus importantes industries britanniques*»… Eh oui, l'assurance est avant tout une industrie et, en tant que telle, elle ne veut pas prendre de risques. Elle laisse cela aux usagers.

V. G.

DES SYNDICS RIPOUX… QUI NE SERONT PAS INQUIÉTÉS

Des enquêtes mettent en cause des syndics de copropriété de la région parisienne et des sociétés de gestion de biens, parmi lesquels certains cabinets importants, qui auraient touché entre 1992 et 1996 47 millions de francs de dessous-de-table. Ceux-ci provenaient de plus de 800 entreprises, qui par ce geste pouvaient obtenir ou conserver des marchés dans le domaine du bâtiment, de l'entretien, du chauffage ou de la fourniture de combustible. Ces pots-de-vin, sous forme de fausses factures, d'argent liquide ou de cadeaux en nature de toute sorte, venaient s'ajouter au prix des travaux ou services payés par les copropriétaires.

Parmi les quelques entreprises citées, on trouve comme toujours des filiales de grands trusts : Europe Services, leader français dans la branche de l'hygiène et filiale de la Compagnie Générale des Eaux; Mesa et Petro-Vaires, deux entreprises qui fournissent du fioul et filiales d'Elf Aquitaine.

Ces mêmes enquêtes ont débordé le milieu des syndics et ont fourni des listes de corrompus parmi les gestionnaires de sociétés de HLM, en particulier à l'OPAC de la ville de Paris.

Rien de nouveau dans le domaine des affaires, sinon qu'au fil des ans et au gré des enquêtes on en découvre chaque mois de nouvelles. Cette banalisation non pas de ces pratiques, qui font partie de l'ordre – si l'on peut dire – des choses, mais de leur mise au grand jour, aboutit à l'engorgement de la justice, qui déclare forfait. A tel point que l'on dit déjà que, malgré les trois juges chargés de gérer ces dossiers, beaucoup d'entreprises échapperont aux poursuites. Et voilà comment finalement, abondance de pots-de-vin profite aux gestionnaires de biens.

Et si, au lieu de trois juges qui se déclarent débordés, on demandait à des dizaines de milliers d'usagers, d'employés, de surveiller ces aigrefins, n'auraient-ils pas bien plus de difficultés à passer entre les mailles du filet?

Vincent GELAS

Lille : VINGT SANS-PAPIERS EN GRÈVE DE LA FAIM

Dans la région lilloise, vingt sans-papiers sont en grève de la faim depuis le 17 novembre, soit maintenant plus de 50 jours, pour leur régularisation. Souvent en France depuis plus de 10 ans, ayant travaillé et parfois eu des enfants sur le sol français, ils protestent contre les convocations à répétition à la préfecture, qui n'aboutissent à rien. Certains en sont à leur 5e convocation, l'un d'entre eux en est même à sa 11e. Des papiers manquent toujours…

La situation devient très préoccupante. Les hospitalisations se multiplient et le diagnostic médical est catastrophique.

L'administration traite les grévistes de la faim par le mépris. Par exemple, ceux d'entre eux qui n'ont pas pu aller à leur convocation, certificat médical à l'appui, se sont simplement vus reconvoqués… fin janvier, ce qui signifierait pour l'un d'entre eux son 74e jour de grève, pour un autre son 76e.

La mairie, qui a à sa tête les socialistes Pierre Mauroy et Martine Aubry, ne répond pas et se met aux abonnés absents. Elle a ainsi refusé de recevoir une délégation qui avait occupé l'hôtel de ville. Face à la détermination des grévistes, les autorités font pourrir la situation. Ils mettent les sans-papiers en danger de mort. Il n'est pas du tout exclu que le gouvernement utilise les forces de police pour mettre fin à l'action des grévistes.

Cette grève de la faim est révélatrice du sort réservé aux sans-papiers. Ceux-ci sont convoqués, reconvoqués parfois à répétition, et les préfectures laissent une majorité de cas en suspens.

Ces tracasseries ont pour effet d'en décourager plus d'un, et certains ne se représentent même plus aux convocations. Et même après leur dernier rendez-vous, les sans-papiers doivent attendre des mois pour être fixés sur leur sort.

Les démarches administratives traînent, en particulier en région parisienne. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, sur 39 000 dossiers déposés, 10 000 ont été traités à ce jour, au bout de 6 mois, alors que le gouvernement a décrété que tout devait être bouclé fin avril.

La grande majorité des dossiers est rejetée. Il n'y a aucun chiffre officiel, mais par exemple, dans la coordination des sans-papiers de la Seine-Saint-Denis, pour 250 régularisations connues à ce jour, on compte 700 refus. Et au niveau national, la Coordination nationale des sans-papiers estime actuellement les régularisations à 8000, pour 150 000 dossiers déposés.

Les refusés ont alors un mois pour quitter la France, ou replonger dans la clandestinité et la précarité.

Les travailleurs immigrés sans papiers forment une même classe avec les autres travailleurs. Le mépris qui leur est affiché par le gouvernement de la «gauche plurielle» est une attaque contre tous les exploités.

Soutien aux sans-papiers grévistes de la faim de Lille :
Comité des sans-papiers 59 (CSP59) – Pavillon Denis-Cordonnier
CHRU – 59000 LILLE
Tél : 03 20 60 20 68

AFP

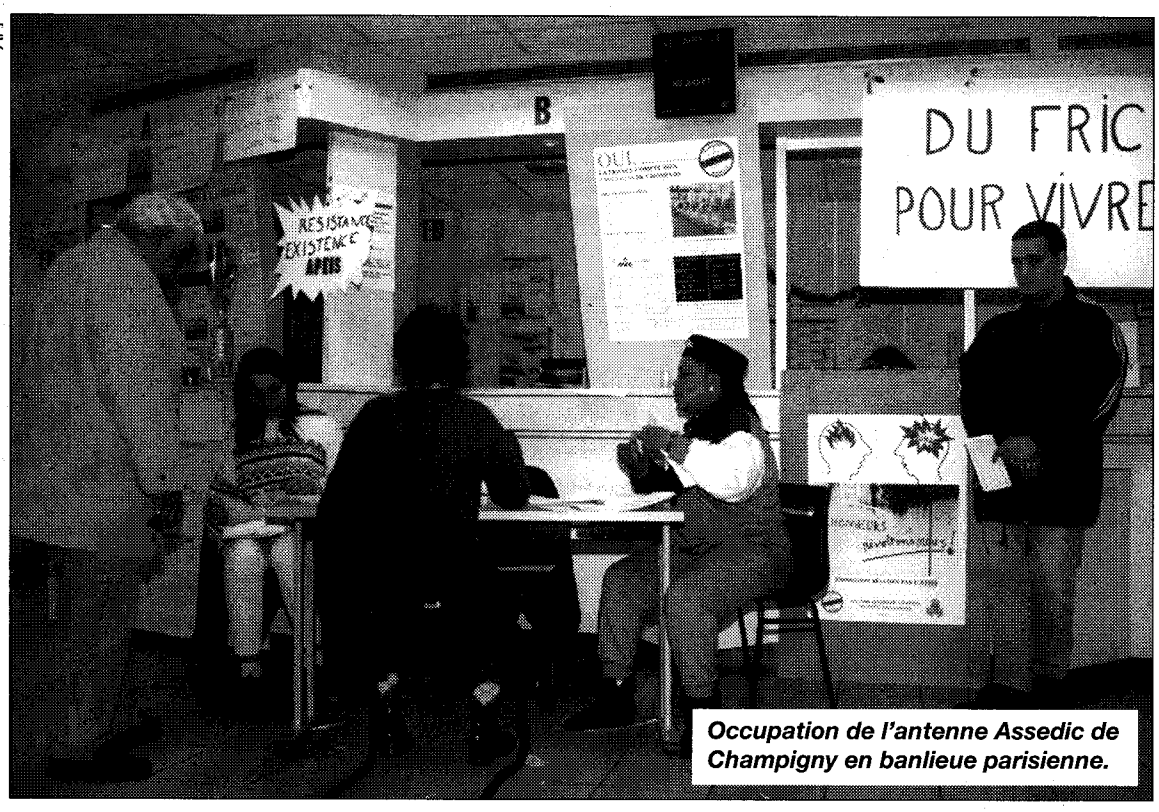

Occupation de l'antenne Assedic de Champigny en banlieue parisienne.

Martine Aubry et les chômeurs

LES PROMESSES GOUVERNEMENTALES, DU VENT !

Pour tenter d'enrayer le mouvement d'occupation des Assedic par les chômeurs, Martine Aubry est monté au créneau en avançant au samedi 3 janvier une conférence de presse prévue pour le mardi 6.

En premier lieu elle a annoncé le déblocage de 500 millions de francs pour financer l'AFR (allocation de formation reclassement), alors que ce n'est que la régularisation d'une somme que le gouvernement devait aux Assedic pour l'année 1997 et qui, selon les associations de chômeurs, a déjà été dépensée !

Ensuite, elle a rendu publique les circulaires envoyées aux préfets, dans lesquelles il leur était demandé de « recentrer » l'accès aux contrats emplois-solidarité aux chômeurs les plus en difficulté (ce qui ne créera pas un seul emploi supplémentaire), de recevoir, au cours des trois prochains mois, tous les RMistes (mais à part leur faire signer un nouveau contrat, rien ne dit ce que cela changera à leur situation). Elle demande par ailleurs aux préfets d'organiser des « cellules de crises » pour tenter de trouver des fonds pour venir en aide aux chômeurs – quand ?

Enfin, Martine Aubry envisage d'avancer de quelques mois la date de la mise en route d'une « loi-cadre » contre les exclusions, afin que le projet passe au Conseil des ministres en mars ou avril ; c'est-à-dire à Pâques… si ce n'est pas à la Trinité.

Toutes ces annonces ne sont en fait que de pseudo-mesures, qui ne peuvent en rien faire reculer le chômage (puisque Martine Aubry continue à prétendre vouloir « *s'attaquer au chômage* ») ni même être une aide immédiate pour les chômeurs sans autre ressource que l'ASS ou le RMI. Et ceux qui occupent actuellement les Assedic l'ont bien compris puisque, loin de mettre un terme à ces occupations, ils amplifient leur mouvement de protestation.

M.L.

500 millions pour les chômeurs

AUBRY DÉBLOQUE

Samedi 3 janvier, Martine Aubry a annoncé le déblocage par l'État de 500 millions de francs au profit de l'Unedic. Il n'en fallait pas plus pour que des commentateurs, y compris ceux de *L'Humanité*, présentent cette mesure comme un geste du gouvernement en faveur des victimes du chômage.

En réalité, si on en croit les déclarations de certaines associations de chômeurs, le déblocage de ces fonds avait déjà été annoncé par Martine Aubry en octobre dernier et inscrit dans le budget du gouvernement pour 1998. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité n'a donc fait qu'apporter un peu de publicité à une décision déjà prise.

L'hypocrisie est d'autant plus grosse qu'il ne s'agit pas de crédits supplémentaires, mais simplement de l'apurement d'une dette contractée par l'État vis-à-vis du régime d'assurance-chômage. Selon les explications fournies par Martine Aubry elle-même, « *le gouvernement précédent n'avait pas budgétisé intégralement le coût pour l'État de l'AFR* (Allocation de formation-reclassement) ». De leur côté, les gestionnaires de l'Unedic sont allés dans le même sens, en déclarant que ces fonds avaient déjà été dépensés pour la prise en charge de cette allocation au dernier trimestre. Concrètement, les chômeurs n'ont donc rien à attendre de la mesure annoncée.

Le fait est qu'en décembre 1996, arguant des excédents de l'Unedic, le gouvernement Juppé avait décidé de diminuer de moitié la participation de l'État au coût de l'AFR, ramenant sa contribution en 1997 de 5 à 2,5 milliards de francs. Cette restriction fut d'ailleurs immédiatement répercutée contre les chômeurs par les gestionnaires de l'Unedic, puisque la nouvelle convention signée entre le patronat et les organisations syndicales – exception faite de la CGT – exclut désormais du dispositif les chômeurs de longue durée ou en fin de droits.

En décidant d'accorder 500 millions supplémentaires aux assurances-chômage, le gouvernement Jospin fait donc un petit geste, mais il ne rétablit pas le niveau antérieur des aides de l'État. De fait, il reprend à son compte 2 milliards de restrictions budgétaires décidées par Juppé. En matière d'aide aux chômeurs, comme pour le reste des mesures présentées en faveur de la population laborieuse, au-delà de l'effet d'annonce, il n'y a que du bluff et, d'un gouvernement à l'autre, la même politique se perpétue.

R.M.

UNE « ILLÉGALITÉ » QUI PAIE PLUS QUE L'INACTION

Les occupations d'Assedic par des associations de chômeurs semblent agacer la ministre de l'Emploi et de la Solidarité. Lors de sa conférence de presse du samedi 3 janvier, dans laquelle elle annonçait une fois de plus la « détermination » du gouvernement pour combattre le chômage, Martine Aubry déclarait par ailleurs que rien ne justifiait « *que ces actions perdurent dans l'illégalité* » (puisque des mesures avaient été prises), ajoutant que « *certains demandeurs d'emploi commencent à réagir car ils ne peuvent avoir accès aux Assedic* » et que la sécurité n'est pas respectée « *quand on campe dans des locaux qui ne sont pas faits pour cela* ».

Voilà des propos qui ont un air de déjà entendu, par exemple dans la bouche de patrons défendant la « liberté du travail » contre des grévistes qui occupent leur entreprise, ou de réactionnaires prenant la défense d'usagers « otages » de grévistes des services publics…

Que des demandeurs d'emploi « *commencent à réagir* », certes, mais ce ne sont pas ceux que Martine Aubry met en avant, mais bien ceux qui « campent » dans les Assedic. Et s'ils l'ont fait, c'est bien parce qu'ils y ont été forcés par leur condition. Ils n'ont pas demandé à être chômeurs, ni à subir une chute intolérable de leur niveau de vie. En protestant ainsi, ils se sont au moins fait entendre, malgré la faiblesse de leur nombre que critiquait aussi la ministre, et obtiendront certainement plus que s'ils restaient chez eux à attendre que le gouvernement socialiste veuille bien s'occuper de leur sort.

M. L.

VIEILLES RECETTES… TOUJOURS AUSSI INJUSTES

En guise d'étrennes, le gouvernement a concocté pour ce mois de janvier toute une série de hausses sur diverses taxes. C'est la taxe sur le tabac : + 3,7 %. On a aussi l'essence : près de 10 centimes de plus à la pompe ; les timbres fiscaux pour divers documents… La redevance télé de 1998 sera aussi augmentée.

Certaines voix de gauche s'étaient élevées dans le temps contre ce genre de hausse, « *injuste, puisque, à l'instar de la TVA, elle ignore les inégalités de ressources et de patrimoine* » (*L'Humanité* du 11 janvier 1997). Il est vrai qu'on était alors sous le gouvernement Juppé…

On est encore forcé de constater que le nouveau gouvernement reprend allègrement les mêmes recettes que son prédécesseur pour remplir les caisses de l'État. Est-ce que les augmentations doivent être, comme le gouvernement, « plurielles » ?

P. B.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

LE MAL DES BANLIEUES

Bus caillassés et chauffeurs agressés, voitures incendiées, jeunes menant par jeu ou par vengeance la guérilla contre les flics : la violence dans les banlieues fait de plus en plus fréquemment, la Une de l'actualité.

Et pourtant : le soir du 31 décembre l'immense majorité des jeunes des cités de Strasbourg était davantage occupée à faire la fête qu'à casser les voitures de leurs voisins. Le pourcentage des mineurs impliqués dans la délinquance a peu évolué : 13,3 % en 1974, 14,2 % en 1994, selon une étude rapportée dans un article récent du *Monde*. Mais les petites agressions, bien souvent uniquement verbales, et les dégradations en tout genre font partie du quotidien et nourrissent un incontestable sentiment croissant d'insécurité. Avec l'impression « qu'ils ne respectent rien », alors que paradoxalement c'est le mot « respect » qui revient sans cesse à la bouche de ces mêmes jeunes que l'on pointe du doigt.

Que ce soient les flics, les juges ou les politiciens, y compris ceux de gauche, surtout devenus ministres, chaque flambée de violence est l'occasion de faire un peu plus de démagogie, quitte à condamner pour l'exemple à des mois voire des années de prison quelques jeunes qui se sont fait coincer près des autos en flamme.

En l'absence de toute autre solution visible, les appels à la répression risquent évidemment de trouver un écho grandissant. C'est pourtant un piège, et d'abord pour la population et les travailleurs des banlieues qui sont évidemment les premières et presque les seules victimes de cette « violence urbaine », car comme d'habitude lorsque les pauvres laissent exploser leurs frustrations c'est aux autres pauvres qu'ils s'en prennent. Mais la police n'est-elle pas elle-même souvent un facteur d'insécurité, comme l'ont encore montré plusieurs « bavures » récentes ? On peut naturellement faire la distinction entre l'îlotier qui tente à sa manière de nouer des contacts avec la population et les Brigades Anti-Casseurs dont l'arrogance et les provocations sont bien connues dans les cités. Mais ce n'est pas la population qui aura les moyens de contrôler s'il vaut mieux faire appel aux uns ou aux autres, ni leur comportement.

Quant à ceux qui travaillent dans les services publics, qui sont aujourd'hui les plus sensibles au problème parce que les premiers exposés, postiers, cheminots, pompiers, enseignants, etc., la protection des flics risque bien d'être un cadeau empoisonné. Une fraction de la jeunesse, la plus déboussolée, ne fait déjà plus la différence entre les fonctionnaires de police et les autres, mis dans le même sac et considérés comme les représentants des autorités ennemies.

Il est vrai que les réponses prétendument préventives ne valent pas beaucoup mieux. Tant mieux après tout si on repeint les cages d'escalier, si on construit un terrain de foot et si on promène les jeunes une fois par an au bord de la mer. Mais comment cela pourrait-il constituer la moindre perspective quand on a 15 ans et que tous ceux qui vivent autour de vous sont eux-mêmes sans perspective, avec ou sans travail ? Les jeunes qui ne sont pas encore au chômage parce qu'ils n'ont pas encore l'âge de travailler, et qu'on essaie d'occuper à l'école parce qu'il vaut mieux les poser là que dans la rue, sont déjà à la marge. Encadrés ou non par des associations, ils sont sans illusion, que personne d'ailleurs ne cherche à leur donner, sur ce qui les attend. Mais ils n'ont aucune envie de ressembler à des « grands frères » prétendument assagis, à qui on propose aujourd'hui des emplois « d'agents d'ambiance » dans le cadre des « emplois de villes » ou des « emplois-jeunes », voire « d'agents de sécurité » (ces nouveaux sous-flics, avec encore moins de formation que les autres, dont tout le monde se demande dans quelle galère on est en train de les lancer). Tellement peu considérés et respectés par leurs employeurs, et donc par la société, qu'ils n'ont droit qu'à des sous-contrats pour des sous-salaires, tout en se retrouvant dans une situation qui ne peut que devenir très rapidement intenable.

Les militants de la classe ouvrière – qui défendent d'autres valeurs que la débrouille individuelle – ne sont pas seulement moins nombreux qu'autrefois. Ils n'ont pas non plus à leur actif quelques luttes, quelques victoires qui forceraient le respect et leur permettraient d'être un modèle. Et surtout ils appartiennent à des partis, à des syndicats qui font partie du système, aussi éloignés de la population des cités, et notamment des jeunes, que n'importe quelle autre institution. La classe ouvrière est pourtant la seule force qui pourrait non seulement offrir la perspective d'un autre partage des richesses et d'une autre organisation de la société, mais redonner par son organisation justement une cohésion au « tissu social en lambeau », comme disent les sociologues.

Une évidence s'impose : le mouvement ouvrier mènera ses luttes décisives là où les prolétaires produisent les richesses. Mais il n'y a pas de barrière entre d'un côté les entreprises, où il serait encore possible de s'organiser, et de l'autre des quartiers populaires laissés à vau-l'eau, où habitent la grande majorité des travailleurs ayant un emploi. Faire le lien entre toutes les fractions du prolétariat – y compris les jeunes et les chômeurs – reste un objectif difficile mais nécessaire. Pour redonner une conscience de classe, un espoir, une perspective, les discours ont peu de poids. C'est dans l'action que les nouvelles générations pourront faire l'expérience de l'utilité d'être organisé pour être respecté : lorsqu'un locataire est menacé d'être expulsé, comme lorsque des dealers tentent d'investir un quartier.

Ce sont les chômeurs et leurs associations en lutte aujourd'hui qui, en montrant qu'il y a toujours des possibilités d'action collective, même pour les fractions de la population qui semblent dans la situation la moins propice, indiquent la voie pour s'attaquer non seulement au problème du chômage mais à celui des banlieues. Il est vrai qu'ils se confondent…

D.V.

Leur société

Référendum sur l'Europe

DIVERGENCES ET DIVERSION

Le 2 janvier, Robert Hue a, dans une déclaration qui se voulait solennelle, demandé une réorientation « de la construction européenne ». Le Conseil constitutionnel ayant en effet estimé que le traité d'Amsterdam nécessitait, sur quelques aspects, une révision de la Constitution, le dirigeant du PCF a saisi la balle au bond : « *C'est du peuple – et de lui seul – que procède la souveraineté nationale. (…) Un référendum est donc à mes yeux nécessaire* ». De Villiers s'est emparé de la même balle, déclarant presque dans les mêmes termes : « *Il est essentiel que le débat institutionnel qui va s'ouvrir s'engage dans la clarté et permette d'expliquer avec précision et avec objectivité aux Français la nature et la portée du traité d'Amsterdam. (…) Au terme de ce processus, il est évident que seul un référendum pourra trancher le problème majeur que soulève ce traité, à savoir l'abandon irréversible par la France de sa souveraineté* ».

Robert Hue s'affirme désormais décidé à construire l'Europe. C'est logique lorsque l'on participe à un gouvernement dirigé par le PS, résolument partisan d'une conception de l'Europe que combattait il n'y a guère le PCF, même si ça ne donne pas l'image d'une cohérence excessive. Ce n'est pas n'importe quelle Europe, précise Hue. Pas celle des marchés financiers : celle, au contraire, du progrès social, du plein emploi, du XXIe siècle, de la sécurité et du développement de tous, de la paix, de la coopération et du partage.

Ces propos tranchent avec les outrances cocardières d'il n'y a pas si longtemps. Encore que Hue continue à placer son action sous la bannière de la souveraineté nationale. Certes, l'Europe qu'évoque Hue, qui reste prudemment dans les généralités, ressemble un peu plus à celle qui correspondrait à l'intérêt du progrès, aux intérêts de la population laborieuse. Sauf que, comme ce n'est absolument pas celle que préparent Jospin et son gouvernement, ce sont des discours sans conséquence. Et Hue, comme tous les dirigeants du PCF, ne l'ignore pas.

Il y a donc une forte dose d'hypocrisie, et une volonté évidente de diversion dans les propos du secrétaire national du PCF, lorsqu'il précise que les Français « *doivent être réellement informés de ce qui se prépare aujourd'hui loin d'eux et sans eux. (…) Ils doivent être appelés à décider eux-mêmes, par référendum, à l'issue d'un large débat national* ». Surtout que, pour agir dans ce sens, Hue a demandé à… Chirac de le recevoir prochainement, s'appuyant sur le fait que le candidat Chirac, en novembre 1994, s'était engagé à organiser un référendum sur l'Europe.

L'initiative de Hue en faveur d'un référendum sur l'Europe doit s'appuyer sur une manifestation nationale le 18 janvier prochain. Tout cela n'a d'autre objectif, pour le PCF, que de marquer sa différence. Cela peut satisfaire le clan « anti-maastrichien » qui se manifeste en son sein, et qui jusqu'à présent fait porter l'essentiel de sa contestation contre la direction sur ce thème. Elle peut rasséréner ceux qui grognent contre une allégeance trop affichée à l'égard du PS. Mais les propos de Hue sont calibrés pour calmer ceux qui rouspètent dans les rangs du parti, sans remettre en cause les rapports qui régissent la majorité plurielle. Ils aident même à peaufiner l'image d'un gouvernement qui n'hésite pas à monter ses différends, pour en fin de compte faire passer les décisions de Jospin, de Strauss-Kahn, de Martine Aubry et des autres ténors du PS, dans un sens qui préserve les intérêts du grand patronat.

Réclamer de Chirac qu'il accepte d'organiser un référendum sur l'Europe, sans répugner à faire chorus avec l'extrême-droite sur cette question, outre le peu d'efficacité prévisible d'une telle démarche, c'est choisir délibérément la diversion, pour ne pas s'attaquer aux problèmes vitaux, urgents qui se posent au monde du travail, salariés et chômeurs ensemble.

Vincent GELAS

« Refusons toute politique de droite » ? Mais quelle différence avec la politique du PS ?

LO

Algérie

LA BARBARIE DES GROUPES ISLAMISTES ARMÉS

AFP

Les massacres qui ont récemment eu lieu en Algérie étaient attendus et quasiment programmés, mais cela ne peut diminuer le sentiment d'horreur qu'inspirent les derniers carnages.

Le mardi 30 décembre, plus de quatre cents personnes, habitant trois villages situés à l'ouest d'Alger, ont été massacrées. Le journal algérien *Liberté* a décrit les scènes d'horreur. «*Tuées à la hache ou au sabre, les victimes ont ensuite été mutilées, décapitées et démembrées pour certaines. Femmes, enfants, vieillards. Les bébés ont été violemment projetés contre les murs. Personne n'a été épargné par cette entreprise barbare*».

Il ne s'agissait là que d'une seule tuerie. D'autres ont eu lieu avant et après. Dans les derniers jours de l'année 1997, près de huit cents Algériens auraient été assassinés. Face à de tels actes, l'incompréhension se mêle à l'horreur. Comment des êtres humains peuvent-ils en arriver à ces extrémités? Ces actes relèvent-ils de la folie? Quelle raison peut-il y avoir à ces tueries de civils? Mais si folie il y a, elle est amplement partagée. Pour que des centaines, et peut-être des milliers d'individus puissent se retrouver dans cette barbarie, il faut que toute la société soit devenue folle.

Les auteurs de ces tueries, ou ceux qui les commanditent, veulent de toute évidence montrer que rien ne les arrêtera dans la voie du terrorisme fou et que, si un quelconque règlement devait avoir lieu un jour en Algérie, celui-ci ne pourra se faire sans eux ou contre eux.

Lorsqu'il y a près de six ans a débuté la guerre qui oppose encore le pouvoir aux islamistes, après que les élections de 1992 ont été annulées et que le FIS a été interdit, c'est la fraction la plus radicale du mouvement islamiste, celle représentée par les partisans de la lutte armée et du terrorisme, qui constitua l'Armée islamique du salut (liée au FIS) et la nébuleuse des Groupes islamiques armés (GIA), qui s'est mise en avant. Le recours au terrorisme contre la population civile se traduisit par des assassinats de personnalités, de journalistes, d'artistes et toujours des pressions et des exécutions pour l'exemple de ceux qui, dans la population, osèrent résister. On se souvient par exemple des crimes commis à l'encontre d'enfants et d'enseignants après que le GIA eut décrété l'interdiction de l'école.

Il peut tout de même sembler paradoxal que ce soit dans les zones où la population avait soutenu le FIS avant 1992, voire plus tard l'AIS ou le GIA, que la plupart des tueries aient eu lieu. Cela pourrait s'expliquer par une certaine distance prise par ces populations face aux islamistes. Et, en contrecoup, on assisterait à un durcissement du GIA vis-à-vis d'une population qu'il considère comme étant son otage. Une façon de lui montrer qu'il n'y a pas d'autre issue que de se plier aux volontés des chefs de clan islamistes.

A cela se mêlent les rapports entre le pouvoir d'une part et le FIS ou les GIA, empreints parfois de complicité, parfois d'oppositions qui se règlent au revolver ou à l'arme blanche. Au second trimestre de l'année 1997, les GIA ont tenté de peser (toujours par des massacres) sur les négociations engagées par le pouvoir avec les dirigeants du FIS. Durant l'été les massacres avaient pour but de démontrer que ni la libération des principaux dirigeants du FIS, ni l'appel à la cessation de la lutte armée lancée par l'AIS, ne pouvaient mettre fin au terrorisme.

Quant au FIS, malgré les rapports parfois plus que tendus qu'il entretient avec les GIA, il n'a pas choisi de rompre tout lien avec ces derniers. Il continue même à les appuyer parfois, tout en prenant certaines distances. Car les dirigeants du FIS savent que, si le terrorisme venait à être éradiqué, la nécessité pour le pouvoir en place de traiter avec eux n'aurait plus lieu d'être.

C'est à ce contexte que se trouve confrontée la population, qui doit faire face à des conditions de vie difficiles, auxquelles s'ajoutent la terreur mise en œuvre par les islamistes mais aussi les pressions et les exactions commises par les actuels gouvernants et leur armée. Ces derniers préservent un pouvoir pourri et honni, tandis que les premiers espèrent qu'un affaiblissement du régime leur donnera un jour la possibilité d'accéder au pouvoir pour imposer les pires formes de dictature, des formes dont ils donnent un avant-goût avec la barbarie qui les caractérise.

Pour la population algérienne, rien de bien ne pourra venir de ces deux camps. Elle le sait d'ailleurs pour le subir depuis des années. Mais pour que les travailleurs et les pauvres de ce pays puissent avoir l'espoir d'une solution, il faudra que se créent dans leurs propres rangs des organisations capables de les défendre en combattant pour leurs intérêts, militairement et politiquement. C'est une lutte dure sans doute, mais c'est seulement à ce prix que le peuple algérien pourra sortir du cauchemar dans lequel l'enferment les généraux au pouvoir et les islamistes qui rêvent d'y être.

Georges LATTIER

Grande-Bretagne

UN MINISTRE EN PÉTARD

Le 2 janvier, a éclaté le premier scandale de l'année en Grande-Bretagne : le fils de Jack Straw, le ministre de l'Intérieur du gouvernement Blair, avait été arrêté pour... trafic de drogue.

Cela faisait une bonne semaine que le gouvernement se démenait en diable pour empêcher l'affaire d'éclater en public, recourant même à des artifices juridiques normalement réservés aux « secrets d'État». Et jusqu'au 2 janvier, tout ce que l'on savait était qu'un fils de ministre avait été pris la main dans le sac, mais pas de quel ministre il s'agissait. Bien sûr tous les journaux laissaient entendre qu'ils allaient publier le nom dudit ministre le lendemain, ce qui n'a pas peu contribué à maintenir les chiffres de vente de la presse, en cette période de fête habituellement creuse.

Toute l'affaire a été en fait une pure fabrication médiatique, l'idée tordue d'une journaliste du *Daily Mirror* d'aller rechercher le rejeton ministériel jusque dans son lycée londonien pour lui demander un peu de haschisch. Et comme ledit rejeton fait partie des quelque 20% de lycéens qui usent de cette drogue, illégale mais archi-courante à Londres, il n'y a pas vu malice et est tombé dans le piège.

La méthode vaut ce que valent les torchons qui se complaisent à faire du scandale leur principale source de revenus, ce qui est le cas des trois plus grands quotidiens britanniques : au besoin, comme on le voit ici, lorsque les scandales manquent, ils en fabriquent.

Mais, pour sordide qu'elle soit, l'affaire ne manque pas d'ironie. Jack Straw n'a pas été choisi pour cible au hasard. C'est le «M. Drogue» du gouvernement Blair, qui mène une campagne virulente adressée à l'électorat réactionnaire, pour un durcissement de la répression contre toutes les drogues, y compris celles dites «douces». C'est aussi le champion d'une réforme du système pénal qui ferait payer aux parents, en amendes et en peines de prison, les délits de leurs rejetons, sous prétexte d'enrayer la montée de la petite délinquance – ce qui revient à rejeter sur les familles les plus démunies la responsabilité d'un problème social qu'elles n'ont aucun moyen de résoudre.

Alors, quoi qu'on puisse penser des charognards de la presse à sensation, Straw n'a eu que la monnaie de sa pièce!

Gouvernement de gauche

BILAN SOCIAL : PAS DE QUOI PAVOISER

Quel bilan tirer de sept mois de gouvernement Jospin ? Sur le terrain social, le gouvernement Jospin n'a pas été avare d'« effets d'annonce ». Le sommet a été atteint avec le « débat » sur les 35 heures où le caractère de « gauche » du projet a surtout été garanti par la petite comédie à laquelle se sont livrés les représentants du patronat pour laisser croire que ce projet leur faisait du mal. En réalité, il devrait assurer aux patrons de nouveaux gains de productivité en renforçant la flexibilité des travailleurs, sans parler des nouvelles aides qu'ils pourraient empocher tout à fait dans la continuité de la loi… de Robien.

Evidemment une baisse des horaires sans diminution du salaire aurait de quoi séduire. Mais là n'est pas l'objectif principal du gouvernement, ni même de créer des emplois en contrepartie. Martine Aubry l'a clairement dit. Cette loi sera, avant tout, « *l'occasion de revoir l'organisation du travail pour que les entreprises soient plus réactives et plus efficaces* ». Et pour mettre les points sur les « i », Jospin a dit que « *la réduction du temps de travail reposera sur une progression maîtrisée des salaires* ». La maîtrise des salaires, Jospin connaît : à son arrivée à la tête de ce gouvernement, il a augmenté le SMIC de 4 %, exactement comme l'avait fait… Juppé.

Avec les allocations familiales, même double jeu, sous prétexte de mettre fin à certains abus, par exemple, un de Villiers empochant 70 000 F d'allocations familiales chaque année – une sorte de treizième mois ! Mais la barre au-delà de laquelle les allocations ne seront plus versées est descendue relativement bas : 25 000 F de revenus mensuels, ce qui met en cause les revenus de familles de techniciens ou d'enseignants, qui ne sont pas des plus nantis.

Autre « effet » : les 1 500 ou 2 000 emplois annoncés avec la création d'une usine Toyota dans la région de Valenciennes devaient effacer le (mauvais) effet de la fermeture de Vilvorde, dont Jospin avait pourtant dit qu'elle était « *financièrement, industriellement et socialement aberrante* ». Mais il est vrai que c'était au moment où il était encore dans l'opposition.

Et ces 1 500 ou 2 000 emplois ne font pas balance égale avec les 3 000 perdus à Vilvorde. Ils pèsent d'ailleurs encore moins lourd si on les compare avec les multiples plans de licenciement en cours dans de nombreuses branches.

Pas étonnant dans ces conditions que le chômage continue de progresser. Les ministres, dernier en date Strauss-Kahn dimanche 4 janvier sur TF1, en sont réduits à la méthode Coué : ils promettent une « décrue » du chômage pour « fin 1998 ». Qui peut y croire, alors que le gouvernement actuel se contente des mêmes recettes que les gouvernements précédents, celles qui ont servi à enrichir le grand patronat depuis vingt ans, en lui multipliant les aides sonnantes et trébuchantes ?

AFP

Ces recettes ont fait écrire, dans un rapport récent du commissariat au Plan, que « *les quelque 3 millions de chômeurs au sens du BIT ne forment que le noyau dur d'un vaste phénomène de décomposition de la relation au travail. Celui-ci touche près de 7 millions de personnes, sans compter les personnes qui composent leur environnement familial immédiat et qui subissent directement toutes les retombées matérielles et psychologiques négatives de la situation* ». Ce rapport estime d'ailleurs à 8,7 millions le nombre de personnes touchées en prenant en compte l'ensemble des ménages.

Le chômage engendre la précarité. Deux rapports, de l'Insee et de l'Unedic, viennent de constater que l'essentiel des emplois créés sont des emplois intérimaires : en un an, le nombre de contrats d'intérim a augmenté de 30 % et atteint 400 000. Ils notent aussi que ces créations d'emplois intérimaires ne s'accompagnent plus de créations d'emplois fermes comme c'était le cas dans le passé. Et cette précarité croissante engendre la dégradation de la vie quotidienne dans les quartiers populaires.

Il n'y a pas trente-six remèdes pour inverser le cours de choses. Face à un gouvernement qui continue la même politique et face à une situation sociale qui ne peut que continuer à se dégrader, les travailleurs devront finir par aller chercher l'argent là où il est : dans les mains du grand capital industriel et financier. Il faudra prendre sur les profits des grandes entreprises, dont les bénéfices officiels représentent l'équivalent du budget de l'État, la seule façon de mener une guerre sérieuse au chômage, aux bas salaires et à la misère.

Jacques FONTENOY

LE CHÔMAGE CONTINUE DE CROÎTRE

En avril 1997, on dénombrait 3 081 100 chômeurs officiels. Six mois plus tard, en dépit des fluctuations, on en compte 3 114 600, soit 12,4 % de la population active et 33 500 chômeurs de plus. C'est d'abord pour les plus âgés que le chômage continue de progresser. Celui des plus de 50 ans fait un bond en avant de 10 %. Et si on ajoutait à ce chiffre les personnes inscrites à l'ANPE ayant travaillé plus de 78 heures (une catégorie qui n'est plus prise en compte dans le dénombrement officiel des chômeurs), il y aurait actuellement 3 544 800 chômeurs. Encore ce chiffre ne tient-il pas compte des chômeurs radiés qui perdent toute existence statistique.

Le chômage n'a pas fini de s'approfondir. Le 1er octobre dernier, une étude des Chambres de commerce et de l'IFOP signalait que deux entreprises sur trois n'avaient pas l'intention d'investir dans les six mois à venir. Pourquoi les patrons investiraient-ils, puisque, par le biais des licenciements, les gains de productivité dans l'industrie ont augmenté de 42 % entre 1985 et 1995 ? Est-ce que ces gains ont profité aux travailleurs ? Pas le moins du monde : la part des salariés dans les richesses produites a baissé de 77 à 67 % de 1981 à 1996 tandis qu'entre 1985 et 1995, la productivité dans l'industrie augmentait de 42 %.

Le gouvernement de gauche, pour lutter contre le chômage de longue durée, propose de recentrer les 500 000 CES (contrats emploi-solidarité) prévus pour 1998 en direction des chômeurs de plus de 50 ans, des RMIstes sans emploi depuis un an, des handicapés et des jeunes handicapés. Et encore a-t-il fallu que des chômeurs se fâchent et occupent les antennes Assedic pour que la ministre Aubry se fende de trois circulaires rappelant ces orientations aux préfets, en leur recommandant un effort particulier pour les RMIstes.

DE PLUS EN PLUS DE RMISTES

Au 30 octobre, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité indiquait que le nombre d'allocataires du RMI était de 1 048 813, soit une hausse de 3,8 % depuis janvier 1997. Sur douze mois, la progression est de 5,5 %, et de 6,1 % rien que pour la France métropolitaine. Les mouvements d'entrée et de sortie au sein du dispositif montrent que plus en plus de personnes alternent travail, chômage et RMI.

DE NOMBREUX PLANS DE LICENCIEMENTS EN COURS

Outre la fermeture de Vilvorde, Renault a liquidé 2 764 emplois en 1997. Peugeot en a prévu 2 800 de moins. Et Citroën a un plan de 800 suppressions jusqu'à septembre 1998.

Dans le secteur de l'armement, 50 000 à 75 000 emplois doivent disparaître au rythme de 10 000 par an. GIAT Industries (11 000 emplois) a annoncé la liquidation de 2 600 emplois. La direction des constructions navales a prévu de liquider 6 000 des 21 000 emplois des arsenaux d'ici fin 1998. 800 emplois doivent également disparaître chez Eurocopter.

Moulinex doit supprimer 2 100 emplois en France sur trois ans. Péchiney en prévoit 2 700 de moins d'ici fin 1998 et Alcatel 1 206. Fin 1998, le train de laminage de fil d'acier de Longwy devrait s'arrêter (soit 313 emplois supprimés).

Le Crédit Lyonnais va supprimer 5 000 emplois sur 1997-1998. Depuis 1994, 4 200 emplois ont déjà été supprimés.

Interpellé à l'Assemblée, Jospin a répondu que les préfets ne pouvaient rien faire, mais que la « *législation serait revue* ». Aubry, venue en renfort, a souligné pour sa part que nous ne vivons pas dans une administration « *où l'on pourrait, par décret, décider que le chômage est arrêté* ». Pas question pour le gouvernement d'interdire les licenciements. Aubry se contentera, éventuellement, d'une nouvelle législation qui pourrait rendre les départs en FNE plus coûteux pour les entreprises. Quant à Robert Hue, s'il a demandé « *la suspension des plans sociaux* », le fait qu'ils continuent ne semble pas ébranler son choix de soutenir et participer au gouvernement Jospin.

EMPLOI-JEUNES, DES PETITS BOULOTS POUR CINQ ANS

Le gouvernement a fait beaucoup de bruit autour des fameux emplois-jeunes. Le chômage des jeunes, qui avait baissé, a recommencé à augmenter. Il y avait 580 000 jeunes chômeurs à la mi-novembre 1997. Et si le chômage des jeunes n'est pas plus important, ce n'est pas principalement à cause des mesurettes prises par tous les gouvernements, mais d'abord grâce à l'allongement de la scolarité et l'arrivée à l'âge adulte de classes d'âge… moins nombreuses !

Le gouvernement Jospin a promis la création de 350 000 emplois-jeunes « fermes » pour les cinq ans à venir. Les 350 000 autres emplois, permettant d'atteindre le chiffre de 700 000 emplois annnoncé pendant la campagne électorale, ne sont plus maintenant qu'« espérés » dans le privé. En attendant sans doute qu'on découvre qu'« espérés » est un synonyme d'« enterrés ».

Quant au plan Aubry sur les emplois-jeunes, voté au Parlement le 17 septembre, il a reçu le soutien du PC, des Verts et même d'une partie de la droite puisqu'il n'y a eu que 81 voix contre sur les 140 RPR et 84 sur les 113 UDF. Puis les sénateurs ont élargi le champ des employeurs et celui des jeunes qui pourraient en bénéficier. Le projet a été définitivement adopté à l'Assemblée nationale, le 13 octobre, avec publication des décrets d'application dès le lendemain. Mais quel est le bilan ?

Différents ministères ont promis de jouer le jeu. L'Éducation nationale s'est engagée sur 40 000 emplois-jeunes d'ici la fin de l'année 1998 (pour lesquels près de 150 000 jeunes se sont présentés). 8 250 emplois-jeunes d'« adjoints de sécurité » doivent être créés d'ici fin 1998. De son côté, le ministère de l'Intérieur entend créer 15 000 postes d'« agents locaux de médiation ».

Le 10 juillet, la SNCF a accepté d'embaucher 2 000 personnes en échange d'un désendettement de 20 milliards de francs. Ces emplois se répartiraient en 1000 embauches de cheminots et 1000 emplois-jeunes, annoncés pour octobre. Il n'en demeure pas moins que la SNCF aura cette année un déficit d'emplois de 198 personnes.

Le 15 octobre, le ministre de la Culture, Catherine Trautmann, envisageait dans un rapport la création de 10 000 à 20 000 emplois-jeunes dans le secteur de la culture. Sur le terrain, cela devrait se traduire principalement par la mise aux normes du dispositif des multiples emplois précaires existant dans ce secteur : animateurs, groupes de rap et autres.

Le 24 octobre ont été signés les premiers accords nationaux entre l'État et plusieurs associations du monde sportif, touristique et socio-culturel. Il devrait ainsi se créer 12 000 emplois-jeunes. « Plusieurs milliers » d'emplois-jeunes doivent venir des collectivités locales. La Poste devrait signer pour 5 000 emplois-jeunes sur deux ans, ce qui n'empêchera pas 2 500 emplois d'y disparaître.

Au total, en ajoutant les 1 000 emplois-jeunes promis à la RATP, on tourne autour de 100 000 promesses de créations d'emplois-jeunes. Ce recensement n'est pas exhaustif mais rien n'indique que ces promesses seront suivies d'effet et l'on reste donc encore loin des 350 000 promis. Par ailleurs, on ne sait pas combien d'emplois durables disparaîtront à la place de ces emplois précaires. Enfin, quant à savoir si ces emplois-jeunes déboucheront sur un vrai emploi, les ministres disent que oui mais le « patron d'un gros service public », soucieux de son anonymat, a déjà répondu que la titularisation de ces jeunes, au terme des cinq ans de contrat, risque de poser problème car « *dans la plupart des cas, ils ne correspondent pas au profil que nous recherchons* ».

Enfin, depuis le 1er janvier 1998, les « emplois-ville », dispositif voisin des emplois-jeunes lancé par le gouvernement Juppé en août 1996, du temps où la droite envisageait de créer ainsi 100 000 emplois pour les jeunes des banlieues, sont discrètement fondus dans le nouveau dispositif. Mais, signe que ces systèmes sont pour le moins convergents, cette expérience signée Raoult a servi aux experts du ministère Aubry pour mettre au point les emplois-jeunes. La principale différence entre les deux est que celui de la droite était réservé aux jeunes ne dépassant pas le niveau du bac et destiné aux 700 zones urbaines dites « sensibles », ce qui rendait difficile son extension. Faisant mentir les ministres, les nouveaux « petits boulots » vont donc pouvoir s'étendre.

DES ALLOCATIONS CHÔMAGE PEAU DE CHAGRIN

Le conseil d'administration de l'Unedic, sous la houlette de Nicole Notat (CFDT) depuis la fin de l'année dernière, a changé les règles du jeu pour la gestion des fonds sociaux d'aide à la formation et au reclassement ainsi que les aides matérielles (logement, transport, factures d'eau et d'énergie et des secours d'urgence). Ils ont été un peu augmentés, l'enveloppe 1997 passant de 1,2 milliard de francs à 1,4, mais l'enveloppe 1996 était de 2 milliards.

Le nouveau système, entré en vigueur au 1er octobre, entend privilégier l'aide à la formation et l'accès à l'emploi. Ce n'est plus l'Assedic qui le verse : l'argent passe désormais par les fonds de solidarité-logement ou énergie et l'aide aux transports. D'autre part, les secours d'urgence sont en train d'être transférés des Assedic départementales vers des organismes caritatifs ou des associations, ce qui tend à réduire une partie des chômeurs à la mendicité.

En Seine-Saint-Denis, par exemple, le nouveau règlement des fonds sociaux s'est traduit par une baisse de moitié. Et non seulement l'argent manque, mais les critères d'attribution deviennent plus restrictifs.

Le 18 décembre, Martine Aubry annonçait que l'allocation spécifique de solidarité (ASS), réservée aux 500 000 demandeurs d'emploi qui n'ont plus droit à l'indemnité chômage, allait augmenter de 3 % (la première augmentation depuis 1994). L'ASS va passer de 2 299 francs net par mois à 2 369 francs, soit une augmentation de 70 francs par mois ou 2,23 F par jour… Cependant la hausse doit s'effectuer en deux temps : 2 % au 1er janvier et 1 % au 1er juillet 1998. Cette maigre augmentation ayant un effet rétroactif sur les six derniers mois de 1997, cela représentera une prime de… 300 F.

On est bien loin des 3 000 F réclamés par différentes associations de défense des chômeurs. Mais les conseillers de Martine Aubry ne se démontent pas. Ils prétendent ainsi « tenir les promesses de Lionel Jospin en matière de ravalorisation des minimas sociaux ». Il n'avait donc pas promis grand-chose.

SALARIÉS, RETRAITÉS ET CHÔMEURS DANS LE TROU DE LA SÉCU

Pas de grande nouveauté pour le financement de la Sécu. On retrouve, avec le gouvernement Jospin, les discours sur la « *maîtrise des dépenses de santé* » et des recettes de financement qui s'inscrivent dans la continuité, de Rocard à Juppé. Les députés du PCF n'ont pas voté l'article de loi concernant l'augmentation de la CSG, sans empêcher celui-ci d'être adopté.

Le 17 septembre 1997, Jospin, suivant l'avis de Martine Aubry, a proposé de porter la CSG à 7,5 %, soit une hausse de 4,1 points, à partir du 1er janvier 1998. La part déductible des salariés est désormais de 5,1 points. Les recettes seraient affectées à l'assurance-maladie. La réduction concomittante des cotisations maladie sera de 4,75 points (elle ne sera plus désormais que de 0,75 %). Le gain de pouvoir d'achat pour les salariés devrait donc être de 1,1 %, à vérifier sur les feuilles de paye de janvier.

Pour les retraités et les chômeurs, la CSG augmentera de 2,8 points et leur cotisation maladie diminuera d'autant. Pour l'épargne, le taux de prélèvement passera à 24,9 %, soit une majoration d'environ 20 milliards de francs, sauf pour les produits populaires défiscalisés (Livret A, Codevi, LEP, etc.).

Par ailleurs, le RDS est prolongé de cinq ans de 2009 à 2014, afin de financer 87 milliards de déficit supplémentaire de la Sécu (1996-1998), dont les comptes devraient retrouver l'équilibre en 1999. On trouvera bien quelque chose pour prolonger à ce moment-là ! En 1997, le RDS devrait rapporter 25,6 milliards de francs. Au total, ce sont 130 milliards de francs qui seront ainsi ponctionnés sur les ménages, une somme en théorie supérieure aux besoins, mais il paraît que c'est bon pour la « crédibilité » de la Caisse d'amortissement de la dette sociale !

Bon an, mal an, l'impôt sur le revenu rapporte 300 milliards de francs. Avec un taux de 3,4 %, la CSG rapportait 150 milliards de francs. Avec un taux de 7,5 %, les recettes de la CSG devraient passer la barre des 300 milliards et donc supplanter l'impôt sur le revenu.

AU VOLEUR !

L'augmentation des allocations familiales entre 1996 et 1998 a été calculée sur une base sous-estimée, et le calcul annulé, par le Conseil d'État. L'État aurait donc dû débourser 3,5 milliards de francs aux familles. Le 28 novembre, Martine Aubry a fait voter par les députés un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Il a purement et simplement effacé cette ardoise. Quand on est au gouvernement, on a le pouvoir d'effacer ses propres dettes…

La crise financière

LES PAYS DU SUD-EST ASIATIQUE PRIS AU PIÈGE ENTRE LE FMI ET LES BANQUES INTERNATIONALES

Tandis qu'en Amérique du Nord et en Europe on se congratule à propos des résultats de l'année 1997, au cours de laquelle, en dépit des soubressauts boursiers d'octobre dernier, la hausse des cours boursiers a atteint partout un niveau record situé autour de 30 %, les pays d'Asie du Sud-Est continuent à s'enfoncer dans la crise.

A la suite de la chute catastrophique de leurs monnaies depuis l'été dernier, chute qui va de 38 % pour l'Indonésie à 63 % pour les Philippines, la plupart des pays de la région se trouvent aujourd'hui étranglés par le jeu combiné de la hausse brutale du prix des produits d'importation et du poids de leur dette extérieure, ces prix et la dette ayant pratiquement doublé en l'espace de six mois. Pour limiter les dégâts face à cette situation, faire face au moins aux échéances les plus urgentes, renflouer les entreprises les plus menacées et assurer les dépenses publiques courantes, alors que les caisses des États ont été en grande partie vidées par de vaines tentatives pour défendre leurs monnaies, ces États voudraient pouvoir trouver rapidement de l'argent frais.

Derrière les plans du FMI

Or c'est justement là que le bât blesse. Sans doute les plans de « sauvetage » mis en place par le Fonds Monétaire International pour les plus touchés de ces pays peuvent paraître considérables au vu des sommes annoncées ; par exemple 17 milliards de dollars pour la Thaïlande, 33 milliards pour l'Indonésie et près de 60 milliards pour la Corée du Sud. Mais ces chiffres sont trompeurs à plus d'un titre.

D'abord parce ces sommes sont loin d'être débloquées dans leur totalité, si elles le sont jamais un jour. Dans le cas de la Thaïlande, par exemple, à peine plus d'un tiers du montant officiel a été effectivement versé, alors que le plan de sauvetage du FMI pour ce pays date déjà du 11 août dernier.

Pour ce qui est du plan prévu pour la Corée du Sud, le plus important jamais mis en place par les autorités financières internationales, un quart du montant total ne sera versé que sous réserve de la réalisation dûment constatée de mesures de « libéralisation », ce qui prendra du temps. En outre, un autre quart est constitué d'engagements de prêts « en cas d'urgence » qu'ont pris les principaux pays riches. Mais pour l'instant, aucun de ces pays ne considère que tel soit le cas. Des dirigeants des institutions financières américaines ont d'ailleurs dit à plusieurs reprises qu'il y avait très peu de risques que les États-Unis versent les cinq milliards de dollars qu'ils ont promis : l'important était, selon ces dirigeants, l'« effet d'annonce » qu'aurait cet engagement pour rassurer les marchés financiers.

Et puis, de toute façon, les pays concernés n'ont pas la latitude d'utiliser ces fonds comme ils l'entendent. Leur usage est dûment négocié et surveillé par les experts du FMI. Ces fonds sont d'abord destinés à éviter que les États, en faisant faillite, déstabilisent encore plus le système financier international et surtout cessent de payer leurs intérêts et de rembourser leurs dettes à leurs créanciers, c'est-à-dire avant tout les grandes banques internationales.

Quant à utiliser ces fonds pour venir en aide à la population, par exemple en subventionnant des produits alimentaires de première nécessité qui sont importés, comme le riz par exemple, dont la hausse astronomique en Indonésie menace certaines régions de famine, il n'en est pas question, même si telle était la volonté des gouvernements. Et ce n'est sûrement pas le cas, déterminés qu'ils sont à veiller avant tout aux intérêts des petites minorités de privilégiés qu'ils représentent. Au contraire, au nom de la « libéralisation » et des mesures d'austérité qui sont imposées aux États par le FMI, les subventions de ce type sont supprimées là où elles existaient encore, accélérant la descente des populations dans la misère.

Les grandes banques et la crise

Reste la possibilité pour ces pays d'emprunter de nouveau auprès des grandes banques impérialistes. Mais les financiers occidentaux ou japonais qui, hier, se bousculaient autour des prétendus « marchés émergents » d'Asie du Sud-Est, alléchés par la perspective des profits faciles et rapides que promettait l'emballement de la spéculation boursière et immobilière, se sont retirés en hâte aux premiers coups de semonce. Et aujourd'hui il n'est plus question pour eux de risquer un centime dans des pays en difficulté même en échange de taux d'intérêts qui ont atteint des niveaux considérables.

Le risque d'asphyxie que représente l'arrêt de tout crédit en Asie du Sud-Est est tel que les autorités américaines ont fini par s'en inquiéter. A New York, le 30 décembre, elles ont organisé une réunion des principales banques créancières pour obtenir d'elles qu'elles s'engagent à rééchelonner au moins une partie des prêts consentis, en particulier à la Corée du Sud, dont l'effondrement économique serait le plus lourd de conséquences à l'échelle internationale.

C'est d'ailleurs à cette occasion qu'on a pu constater la façon dont ces banques, parmi les plus importantes du monde, ont participé dans des proportions considérables à la spéculation financière. Et parmi elles, les banques françaises n'ont pas été les moins âpres à profiter de la manne spéculative.

Ainsi les banques françaises tiennent-elles le troisième rang parmi les créanciers de la Corée du Sud, loin derrière le Japon il est vrai, et juste derrière l'Allemagne, mais avant les banques américaines. Sur les quelque 60 milliards de francs ainsi prêtés en Corée, près des deux tiers sont répartis entre seulement deux banques, le Crédit Lyonnais suivi de près par la Société Générale.

Qui plus est, la Banque des Règlements Internationaux, dont les chiffres fournissent ces indications, note que les prêts français à la Corée du Sud ont augmenté de près de six milliards de francs au cours de la première moitié de l'année 1997, essentiellement sous forme de prêts à court terme, c'est-à-dire remboursables à moins d'un an d'échéance. C'est-à-dire qu'il ne s'agissait nullement d'investissements productifs mais d'une façon de bénéficier, grâce au taux d'intérêt élevé de ce genre de prêt, de la vague spéculative.

Gamma

Dans une usine Samsung de Corée du Sud.

Quoi qu'il en soit, ces grandes banques ont maintenant promis de prolonger d'un mois au moins une partie des créances qui venaient à échéance au début de janvier. On peut être sûr que ce n'est pas gratuit, bien que les détails de l'accord restent secrets. Ainsi, après avoir bénéficié de façon substantielle de la bulle spéculative en Asie du Sud-Est, et avoir contribué ainsi à déclencher la crise financière actuelle, les banques internationales vont pouvoir maintenant se remplir un peu plus les poches en tirant profit de la débâcle de leurs victimes ! Au moins tant que le jeu débridé de la spéculation n'entraîne pas toute l'économie capitaliste dans une faillite générale.

François ROULEAU

INSÉCURITÉ, FILLE DU CHÔMAGE ET DE LA CRISE

Alors que la nuit du 1er janvier quelques dizaines de voitures ont été incendiées dans l'agglomération de Strasbourg, le procureur de la République de cette ville a dénoncé l'inefficacité de la police locale, et son message a été entendu, par les juges en tout cas : quelques jeunes incendiaires ont été juste après condamnés à des peines «exemplaires» relativement lourdes, de prison ferme.

Dans la foulée Chirac vient de convoquer une douzaine de maires de villes moyennes, de toutes appartenances politiques (excepté le FN) pour discuter du problème de l'insécurité. La classe politique de gauche comme de droite, les juges, les autorités en général se disent donc mobilisées sur la question de l'insécurité. Mais elles n'ont pas plus de solution à proposer à celle-ci qu'à la dégradation sociale qui en est la cause.

Bien sûr, en dehors des aspects les plus spectaculaires dont les médias se font abondamment l'écho (violence dans les écoles, dans les transports en commun, incendies de voitures) il y a toute une série de comportements choquants qui sont autant d'agressions, parfois minimes, mais souvent exaspérantes. Les pieds sur les sièges des transports, jeunes ou adultes qui se rebiffent à la moindre remarque, ceux qui ont une attitude provocante de chercheurs de bagarre, les sièges lacérés dans les transports, les boîtes à lettres visitées et détruites... Mais ce sont le plus souvent ceux qui vivent dans les quartiers «difficiles» qui subissent plus encore cette situation qui rend la vie de tous pénible.

Évidemment le chômage est une des principales causes de cette dégradation de toutes les relations sociales même si elle n'est pas la seule. Les jeunes des milieux populaires sont parfaitement conscients qu'ils n'ont guère de possibilité de sortir de leurs cités où ils rongent leur ennui et leur désœuvrement. Un jeune qui trouve un emploi sait que cela sera souvent provisoire, qu'il va probablement se retrouver à nouveau au chômage ou dans la galère des petits boulots. Le chômage génère l'oisiveté, mais pire encore, le désespoir et le dégoût.

Et puis même les relations au travail se sont dégradées. Le travail tel qu'il existait avant la crise, c'est-à-dire il y a une vingtaine d'années, impliquait des relations sociales stables, l'apprentissage d'une certaine vie en collectivité. Il comportait également la présence dans les entreprises, les grandes et les moyennes en tout cas, de syndicats et de partis politiques qui proposaient un idéal aux jeunes, et un choix militant aux plus actifs d'entre eux. Tout ceci a bien diminué, et n'existe même carrément plus pour le jeune qui «galère» de petits boulots en petits boulots. Quant à la présence militante des syndicats et des partis au niveau du quartier, elle est réduite aussi.

Le chômage n'est pas seul en cause. La société privilégie des «valeurs» comme l'individualisme, la performance où le faible est vaincu et écarté, etc. Des jeunes traduisent à leur manière ces valeurs. Certes tous les jeunes des banlieues ne forment pas des bandes de «prédélinquants» (eh oui le mot existe!) ou de délinquants. Beaucoup protestent en déclarant qu'on noircit le tableau, et qu'ils ne reconnaissent pas leur cité dans celui que la télévision par exemple en fait. Sans doute, mais tous ces problèmes existent bel et bien, même s'ils sont parfois exagérés.

Alors bien sûr, la quasi totalité des politiciens admettent que le chômage et la misère sont sinon LA cause de l'insécurité, du moins une des causes majeures, tant c'est devenu une évidence. Mais ni la droite ni la gauche ne peuvent faire quoi que ce soit de sérieux contre le chômage, excepté des «plans jeunes» qui reviennent d'une façon ou d'une autre et qui ne sont que des palliatifs dérisoires, car il n'est pas question pour eux de s'en prendre au vrai responsable : le grand patronat et sa soif de bénéfices. Alors, la gauche comme la droite en viennent fatalement à proposer des mesures de répression, car les mesures dites «d'encadrement» ne résolvent pas le problème.

Alors, faute de régler le vrai problème, on s'en remet de plus en plus à la répression. Chevènement, ministre de l'Intérieur, a été jusqu'à proposer – sans dire le nom – de revenir aux maisons de correction d'autrefois pour les mineurs délinquants.

Mais le recours à la répression n'est pas davantage une solution. Des jeunes peuvent être fermement condamnés, comme à Strasbourg. Mais ils risquent de sortir des prisons pires qu'ils n'y seront rentrés. Et y aura-t-il ensuite moins de voitures brûlées, moins de vexations quotidiennes dans les cités «difficiles»?

L'insécurité, la dégradation des relations sociales dont elle est le symptôme, sont des scories de la société capitaliste en crise. On ne peut «guérir» l'insécurité indépendamment de la société toute entière. Ce n'est certes pas le gouvernement de la gauche, respectueux du grand capital et de sa politique de licenciement et de chômage qui le fera. Lutter contre le chômage et la misère, c'est lutter contre cette politique; seule la classe ouvrière peut le faire, et personne ne le fera à sa place. Et dans cette lutte il y aura place pour les jeunes, non pour brûler les voitures des prolétaires, mais comme combattants de la lutte de classe.

André VICTOR

FISCALITÉ : EN AVOIR OU PAS

Le Conseil constitutionnel vient d'offrir un joli cadeau de nouvel An aux actionnaires, en interdisant au gouvernement d'imposer un plafond à certains bénéficiaires de l'«avoir fiscal».

Il s'agissait de modérer, en partie seulement d'ailleurs, l'un de ces privilèges éhontés dont jouissent les actionnaires et eux seuls. En effet si pour 300 F de bénéfices destinés à être répartis, l'entreprise en verse 100 en impôt et les 200 restants à l'actionnaire, l'État considère que l'actionnaire a déjà payé 100 F d'impôt. Il les déduit donc de son impôt sur le revenu, ce qui constitue l'«avoir fiscal». Il est vrai qu'en même temps le revenu imposable de l'actionnaire est augmenté d'autant pour le calcul des impôts, mais au bout du compte il en reste toujours quelque chose qui est un cadeau net du Trésor.

Il arrive même que cet «avoir» soit supérieur à l'impôt de l'actionnaire, par exemple si celui-ci a beaucoup d'actions mais aussi beaucoup de «frais» entrant en déductions de ses impôts. Du coup l'État lui reverse effectivement le «trop-perçu». Selon la CGT, il y aurait ainsi plus d'un millier de contribuables aisés qui non seulement ne paient pas d'impôt mais reçoivent du Trésor un chèque de 50 000 F et plus.

C'était ce scandale que le gouvernement voulait limiter en plafonnant ce chèque à 500 F pour un célibataire et 1 000 F pour un couple – sans pour autant remettre en cause le principe même de l'avoir fiscal. Et le Conseil constitutionnel a eu le culot d'invoquer «*une discrimination injustifiée entre contribuables*» pour annuler cette mesure!

Ces augustes messieurs n'ont pas jugé bon de s'attaquer à cette autre «discrimination» qui fait que les salariés, eux, ne se voient pas attribuer d'avoir fiscal sur leurs salaires. Attention, il ne faut pas confondre : ce qui est «discriminatoire», c'est de faire payer les riches.

DÉPUTÉS : GARDER LA CHAMBRE, QUOI QU'IL ARRIVE

Quoi qu'en disent des mauvaises langues, il se passe des choses dans l'austère Assemblée nationale, alias la Chambre des députés.

On vient d'y installer un système de vote informatique, mis en œuvre par Thomson, dont la précision serait, disent ses promoteurs, équivalente à celle d'un missile. Bigre.

Ainsi donc «nos» représentants n'auraient plus la possibilité de se tromper, en appuyant sur le mauvais bouton. Mais à quand la mise au point d'un siège éjectable lorsque les députés, et du point de vue qui concerne les salariés, les députés qui se prétendent de gauche, font fi de leurs engagements?

Et pourtant il n'y aurait nul besoin d'une machinerie électronique sophistiquée pour cela. Il suffirait que les élus parjures soient révocables à tout moment par ceux qui les ont élus. Mais un tel perfectionnement, ceux qui se disent les représentants du peuple ne le souhaitent pas. Et pour cause.

La prochaine réunion du
CERCLE LÉON TROTSKY
aura pour thème :

POUVOIR CENTRAL, POUVOIRS RÉGIONAUX ET LOCAUX... ET CONTRÔLE POPULAIRE

Vendredi 31 janvier à 20h30
Salle de la Mutualité
24, rue Saint-Victor à Paris 5e
Métro Maubert-Mutualité
Participation aux frais : 20 F

Réunions publiques
LUTTE OUVRIÈRE

• à SEDAN
Samedi 10 janvier à 15h
sous le chapiteau – Terrain municipal de la ZUP,
rue Salvador Allende
avec NADIA OCTAVE
qui conduira la liste
LUTTE OUVRIÈRE
aux élections régionales.

• à BELFORT
Vendredi 23 janvier à 20h30
à la Maison du Peuple
avec GÉRARD BELOT qui conduira la liste LUTTE OUVRIÈRE aux élections régionales dans le Territoire de Belfort.

Rencontre avec les militants de
LUTTE OUVRIÈRE
à DINAN
(Côtes d'Armor)
Samedi 17 janvier
Place Duguesclin
Débat à 17h

Téléphonie

ALLÔ ! NE COUPEZ PAS LA LIGNE DES PROFITS

A partir du 1er janvier, nous sommes entrés «*dans l'ère des télécoms libres*» nous annonce-t-on. Et sans craindre l'emphase on ajoute que c'est une «*révolution*» sur le réseau téléphonique. Rien moins. Nous allons désormais pouvoir téléphoner «*en toute liberté*», une «*ouverture*» qui ne va pas manquer de «*faire baisser les coûts*». Ces grands coups de trompe sont destinés à présenter l'entrée de la concurrence dans le secteur de la téléphonie.

En quoi l'autorisation donnée aux trusts du béton – Bouygues en l'occurrence – et de la distribution des eaux – la Générale des Eaux – de se partager une partie du monopole de France-Télécom mérite-t-elle tant de tintamarre ? Et s'il y a progrès, progrès au profit de qui ?

Tout d'abord, cette «révolution» ne va pas améliorer grand-chose pour le plus grand nombre des usagers. En effet, les communications locales continueront de passer par les mêmes fils, appartenant à France-Télécom, et ce dernier ne faisant quand même pas cadeau de ce service aux nouveaux opérateurs, elles coûteront le même prix. Le consommateur payera même un peu plus cher, puisque le tarif de l'abonnement à France-Télécom doit passer de 68 francs par mois à 78 francs d'ici trois ans.

En revanche, pour ceux qui téléphonent beaucoup hors de leur département, et spécialement à l'étranger, c'est-à-dire en grande majorité les entreprises, les nouveaux opérateurs promettent des tarifs de 10 à 60% moins chers. Merci pour eux. Mais dans le même temps on prévoit une baisse de 20000 du nombre des employés à France-Télécom; les nouveaux opérateurs feront-ils le même travail avec deux fois moins d'employés, payés au lance-pierres ? Et s'ils utilisent de nouvelles technologies, pourquoi faudrait-il les faire mettre en œuvre par quatre ou cinq sociétés différentes ? Est-ce vraiment socialement un progrès d'avoir cinq fois en parallèle les centres de traitement des appels ?

Tout cela fait beaucoup de grandes déclarations pour emballer ce qui n'est qu'un gros cadeau de Noël fait par l'État à des sociétés comme Bouygues et la Générale des Eaux.

Roger PÉRIER

Gamma

RECORDS DE PROFITS À LA BOURSE

Les capitalistes qui spéculent à la Bourse peuvent se frotter les mains : l'année 1997 aura encore été une année exceptionnelle. Les gains ont battu partout des records. À Paris, la hausse a été de 29,50% en un an, après une hausse de 23,71% en 1996. Soit en deux ans, plus de 50% de gains en plus. À New York, on a fait encore mieux puisqu'en trois ans, la Bourse de Wall Street a vu ses cours augmenter de 106%.

Derrière ces pourcentages, ce sont des sommes énormes qui entrent en jeu : les transactions à la Bourse de Paris ont représenté en un an plus de 2000 milliards de francs. Avec simplement la moitié de cette somme, on pourrait créer 5 millions d'emplois, payés 8000 F par mois charges comprises. Mais dans ce système complètement aberrant, tout cet argent n'a servi essentiellement qu'à alimenter la spéculation à l'échelle internationale, sans créer quoi que ce soit d'utile.

Jusqu'où ira cette course aux profits spéculatifs ? Personne ne peut le dire. Il paraît qu'il faut remonter aux années 20 pour retrouver des hausses boursières comparables à celles que l'on vient de connaître. On sait comment tout cela a fini à l'époque : par le gigantesque krach de 1929 aux conséquences dramatiques que l'on connaît.

P. B.

LA TRICHE DE TRICHET

Trichet, l'actuel gouverneur de la Banque de France est en délicatesse avec la direction des impôts. Celle-ci lui réclame 100 000 F en guise de redressement fiscal pour l'année 1994. Monsieur Trichet, selon *Le Canard enchaîné*, n'aurait pas déclaré à leur juste valeur les avantages en nature dont il bénéficie : un petit 300m² au Palais-Royal, un des lieux les plus chers de Paris, deux employés mis gracieusement à son service par la Banque de France pour entretenir le joli petit logement en question, et aussi une voiture de fonction avec chauffeur.

Ce genre de logement, au tarif en vigueur, se louerait la bagatelle de 750000F par an, soit un loyer mensuel de plus de 60000F. La direction des impôts ne réclame que 100000F à monsieur Trichet. Ce n'est encore pas grand-chose eu égard à ces avantages, et pour quelqu'un dont le salaire avoisinerait les 2000000 de francs par an.

En tout cas, ce gouverneur de la Banque de France qui bénéficie de privilèges dignes de l'Ancien Régime et qui ne veut pas payer, c'est le même qui prône rigueur, sacrifices, austérité, pas à lui-même bien sûr, mais aux travailleurs et aux chômeurs.

M. R.

GUIGOU TIRE (PAS TROP FORT...) LES MOUSTACHES DES GREFFIERS

Les greffiers des tribunaux de commerce viennent de se voir faire une publicité qu'ils n'avaient sans doute pas souhaitée. *Le Canard enchaîné* et à sa suite les services du ministère de la Justice se sont aperçus que ces 264 officiers ministériels, qui achètent leur charge comme sous l'Ancien Régime, et se rétribuent en faisant payer les formalités qu'ils effectuent, faisaient des affaires en or.

Entre autres, ils avaient dans certaines grandes villes créé des Groupements d'Intérêt Économique, hébergés gratuitement dans les locaux des tribunaux et vendant les données dont ils disposaient à des serveurs Minitel (Infogreffe, Greftel, Intergreffe). A 9,21F la minute, les affaires étaient si bonnes qu'elles permettaient aux mieux lotis d'entre eux de déclarer au fisc plus de 10 millions de francs de revenus annuels.

Seule ombre au tableau : les services du ministère viennent d'annoncer qu'une circulaire devrait obliger les greffiers à ne plus faire payer que 5,57F la minute, et des contrôles au sujet de leurs affaires auraient dû avoir lieu dès décembre. Mais comme, semble-t-il, aucun contrôle n'a été effectué pour l'instant, et comme bien des services Minitel n'ont changé en rien, le soleil brille encore pour la profession. On peut donc parier qu'avec le gouvernement de gauche, si les greffiers des tribunaux de commerce entendent le lointain écho d'un «Ah ça ira», c'est de leurs bénéfices qu'il s'agira.

Nelly MEYER

au sommaire de LUTTE DE CLASSE n°31 (décembre 1997)

- Grande-Bretagne : Les travaillistes, les dirigeants syndicaux et l'offensive patronale contre les salaires

Textes de la conférence nationale de Lutte Ouvrière

- Les États-Unis, l'Europe et la guerre économique mondiale
- Les relations entre l'impérialisme français et sa zone d'influence africaine
- Proche-Orient
- La situation intérieure
- Pour une politique de front uni sur un programme de mesures d'urgence et un plan de combat pour les travailleurs

Prix : 10F – Envoi contre 12F en timbres

Les brochures du CERCLE LÉON TROTSKY

Dernières brochures parues :

- Capitalisme et immigration (n°74 – Exposé du Cercle Léon Tratsky du 3 octobre 1997)
- 80e anniversaire de la révolution russe : actualité du communisme face à la mondialisation capitaliste

Prix : 10F – Envoi contre 12F en timbres par brochure demandée

Renault Siège Social (Boulogne-Billancourt)

Au service Achats ÉCHEC AUX TENTATIVES DE LICENCIEMENT

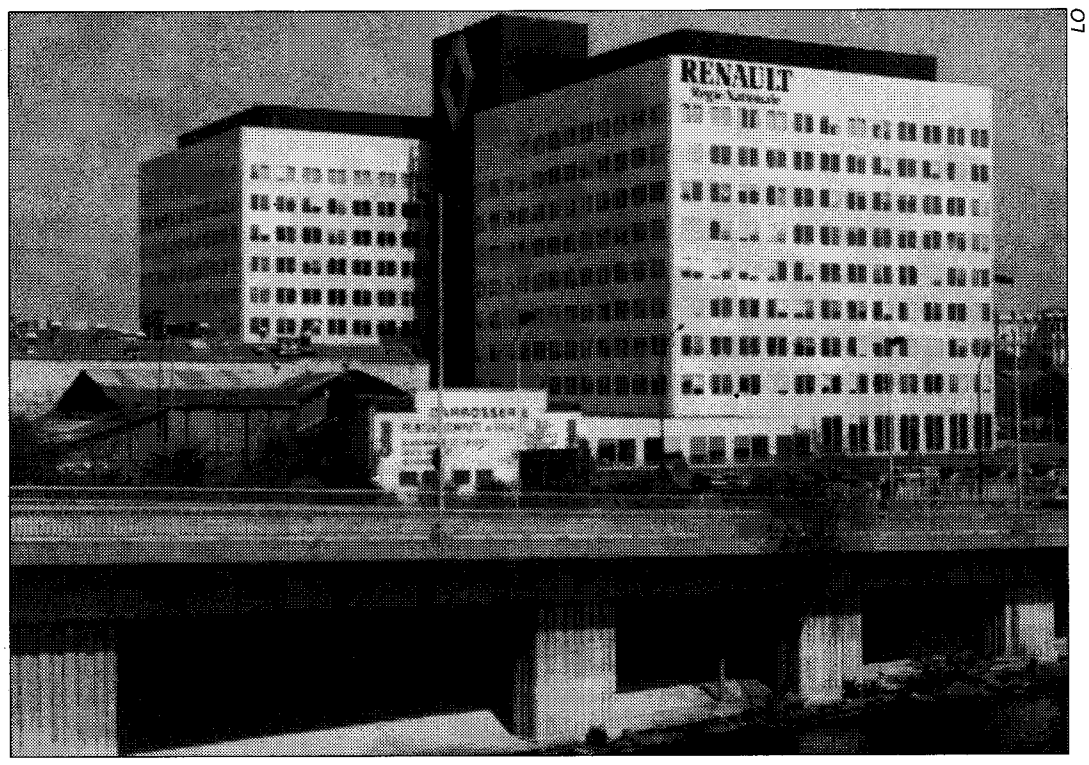

Depuis la rentrée de septembre 1997, la direction de Renault Siège Social avait un objectif : «boucler» son plan dit social pour la fin de l'année.

Au service Achats, qui compte environ 600 personnes, courant septembre un employé avait vu son poste supprimé, mais la réaction unanime de ses camarades de travail avait contraint la direction à lui conserver son poste dans le même secteur.

Début novembre 1997, c'est une autre employée âgée de 49 ans et ayant 28 ans d'ancienneté, toujours au service Achats, qui était convoquée pour une procédure de licenciement. On lui reprochait des erreurs dans un travail, alors qu'aucune formation ne lui avait été donnée. Mais surtout, comme le chef de service le lui a dit dans un entretien en présence de délégués CGT : «*J'ai des objectifs de 5% de suppressions de postes avant le 31 décembre ; tant qu'il n'y avait pas de date butoir, vous restiez à votre poste*»

En fait, dans le même temps la direction faisait une déclaration aux syndicats, comme quoi «*cette année il n'y aura pas de liste d'excédentaires*». Peut-être, mais au service Achats la procédure était bel et bien entamée.

Les militants CGT du secteur ont dénoncé cette menace de licenciement, par tracts, affichettes, signatures d'une pétition exigeant le maintien à l'effectif de l'employée, sans oublier les lettres à l'inspecteur du travail, la lettre de la section Renault Billancourt du PCF au PDG de Renault, la remise des pétitions en réunion centrale des délégués du personnel, ainsi qu'au directeur du service Achats, au total plus de 500 signatures en quelques jours. Et le 29 décembre le chef du personnel de Renault Siège Social annonçait à l'employée : «*Vous ne serez pas licenciée, et vous serez à l'essai pendant quatre mois sur un poste que l'on va créer.*»

Pour tous, il est certain que sans les signatures d'employés et de cadres, ainsi que les différentes interventions, cette camarade risquait effectivement la mise à la porte dans le cadre des objectifs de diminution des effectifs que s'est fixés la direction. Pour preuve, dans un secteur voisin, un embauché en mars 1997 en qualité de responsable d'Unité Élémentaire de Travail a été licencié, mais comme il n'avait rien dit à personne il n'a pas pu y avoir de réaction.

Dans ses vœux pour l'année 1998, le directeur des Achats a dit de «*ne pas rester spectateurs, mais acteurs de l'avenir*». Il vient de voir que nous avons bien perçu le message… en faisant échec à ses tentatives de licenciement !

Correspondant LO

À la mairie de Saint-Étienne

LA COUPE EST PLEINE !

Depuis la privatisation de l'eau, tous les habitants de Saint-Étienne la paient plus cher et, à partir de janvier 1998, les employés municipaux devront aussi payer l'eau, alors que jusqu'à maintenant ils bénéficiaient de ce petit avantage de l'eau gratuite.

Pourtant, à la mairie, les employés sont loin de vivre comme des Crésus. La prime de fin d'année des retraités est supprimée. Pour les vêtements de travail, le choix nous est laissé entre un seul vêtement (au lieu de deux) ou une indemnité annuelle de 213 F. Notre horaire de travail est remonté à 37 heures par semaine et pour une diminution du temps de travail, le refus est total. Nous touchons une prime, le CRI (complément de régime indemnitaire), de 433 F par mois avec retenue en cas de maladie, sans aucune revalorisation pour les petites catégories en 1997. Une autre prime, la NBI (nouvelle bonification indiciaire), est touchée par certains mais pas d'autres. Cette prime divise les employés et le moins serait bien de la donner à tout le monde.

À côté de cela, une nouvelle évaluation du personnel a été mise en place. C'est le confessionnal, où chaque employé passe devant son chef de service pour se faire «évaluer» et chacun doit préciser ses «objectifs» et son «bilan». Il est probable que ceux qui ont élaboré ces fiches d'évaluation y ont passé beaucoup de temps, mais pour nous c'est plutôt ressenti comme une brimade. Nous n'en sommes plus au temps des maîtres et des domestiques, où seuls les maîtres avaient le droit de juger ceux qu'ils considéraient comme en dessous d'eux. Est-ce que chacun de nous va demander à son chef s'il «*accepte de se remettre en cause et de s'améliorer lorsqu'on le lui propose*», «*est toujours ponctuel et fait preuve d'une assiduité exemplaire*», «*contrôle bien son comportement*» ?

Cette évaluation débouche évidemment sur une notation du personnel et… sur une amélioration du travail mais surtout pose les jalons du salaire «au mérite», tellement à la mode de nos jours.

À la mairie de Saint-Étienne, on divise et on démotive les agents municipaux et on assiste à une dégradation continuelle du service public. Il manque des agents dans beaucoup de services, aucun dialogue n'existe et les petites catégories n'ont rien à dire. On fait de économies sur le dos des agents municipaux, mais cela n'empêche pas la politique de prestige menée par la ville de Saint-Étienne et les cadeaux aux grosses sociétés. Les impôts locaux ne cessent d'augmenter. Prochainement, le grand événement va être la coupe du monde de football et, pour certaines sociétés, cela va être très lucratif. Mais pour nous, qu'est-ce que cela va changer ? Rien. Il y a des fois où l'on se croit revenu à l'époque des Romains et «*du pain et des jeux*».

LES PROFITS CONTRE LES SALAIRES

À Douai, à Maubeuge et à Flins, Renault prépare la mise en place d'une 3e équipe pour augmenter la production de Scénic, Kangoo et autres Twingo.

Cette 3e équipe, c'est d'une part des horaires impossibles et, sur le plan de l'emploi, aucune embauche définitive à temps plein. Sur Maubeuge, 900 intérimaires ou CDD à 30 h maxi. À Flins, la direction impose depuis longtemps un temps partiel à des jeunes pour un salaire de moins de 5 000 F !

Renault va encore faire des milliards de profits, mais quand les nécessités de la production le demandent, elle exploite à de tels salaires. C'est la flexibilité sauce patronale : temps de travail au plus juste, salaires indécents, profits au maxi.

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière *Technocentre Renault (Guyancourt – 78)*

TROP ATTENTIONNÉS POUR ÊTRE HONNÊTES

À la Grande Visite, un électricien s'était salement ouvert le doigt. Le vétérinaire et l'encadrement lui ont proposé de se faire soigner tous les jours à l'infirmerie, mais de ne pas consulter à l'extérieur, et un poste de travail tranquille, mais de ne pas déclarer l'accident.

Ah, mais c'est qu'ils nous bichonneraient… pour ne pas voir leurs cotisations accidents augmenter. Ils nous aiment tellement qu'ils nous garderaient au travail, morts ou vifs.

S'il y a des postes de travail tranquilles, d'accord, on les prend. Et on en veut pour tous. Ce sera un moyen radical de supprimer les accidents.

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière *Air France Orly-Nord*

QUAND LA DIRECTION VEUT NOYER LE POISSON

La direction restructure à tout va entre Bercy, la Défense et Opéra. Des services se retrouvent coupés en deux, voire en trois. La raison de ces restructurations n'apparaît pas toujours évidente.

On comprend un peu mieux lorsqu'on compare les effectifs avant et quelque temps après les restructurations. Bien que, d'après la direction, tout cela se fasse à effectifs constants. En fait, cela permet de diminuer les effectifs de façon insidieuse.

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière *Crédit Lyonnais – Paris Bercy*

MANŒUVRES PAS FRANCHES

Pour aider, paraît-il, à favoriser l'emploi dans les banlieues dites à problèmes, des zones franches ont été créées.

À Belfort, comme par hasard, ladite zone franche a été étendue jusqu'à toucher l'usine Alsthom et, hasard heureux, un bâtiment qui doit être filialisé s'y trouve inclus.

Aucun emploi n'y sera créé, mais la direction, elle, n'a plu qu'à empocher les exonérations de charges !

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière *GEC Alsthom (La Courneuve)*

Il y a 60 an

Arc

1er janvier 1938

LA NAISSANCE DE LA SNCF

Le 1er janvier 1938, la naissance officielle de la Société Nationale des Chemins de Fer français concluait un processus de réunion sous l'autorité de l'État des compagnies ferroviaires privées, qui se partageaient jusqu'alors la création et l'exploitation des réseaux de chemins de fer sur le territoire.

En fait, cette nationalisation était aussi la suite de l'intervention financière permanente de l'État depuis trois quarts de siècle, compensant le déficit d'exploitation des compagnies.

La constitution du réseau…

La constitution indispensable d'un réseau ferré apporta bien des déboires à ses promoteurs capitalistes et dès 1859, l'État dut venir à la rescousse pour financer les frais d'installation de certaines lignes. Afin de ne pas bloquer le développement de ce mode de transport utile aux industriels, l'État prit à sa charge certains risques d'exploitation et garantit l'intérêt des capitaux investis par les compagnies privées. Son intervention prit des formes variées comme celle, par exemple, de Napoléon III qui imposa la fusion de dix-huit compagnies en une demi-douzaine ; ou encore en 1878, celle du gouvernement du maréchal Mac-Mahon qui racheta une ligne déficitaire à son propriétaire et initia ainsi la constitution d'un réseau nationalisé. En 1908, l'ensemble des lignes de l'Ouest, dont l'exploitation commerciale était déficitaire, était racheté par l'État. La substitution de l'État aux compagnies ferroviaires pour des lignes entières se poursuivit sous diverses formes. Par des conventions passées en 1921 puis en 1933, l'État s'engagea à couvrir le déficit des lignes et à garantir les bénéfices des compagnies qui devaient, en revanche, être solidaires financièrement entre elles…

… Et la béquille étatique

Sous la pression des nécessités économiques, au moment du gouvernement de Front populaire, le processus de nationalisation des chemins de fer était largement entamé. Incapables de faire fonctionner ce secteur d'une façon rentable pour eux, tout en mettant à disposition de l'ensemble de l'économie une infrastructure indispensable comme celle du chemin de fer, les capitalistes passaient volontiers la main, d'autant plus volontiers qu'ils n'étaient pas vraiment lésés par l'opération. Lorsqu'à la fin de l'année 1937, l'ultime acte de nationalisation fut à l'ordre du jour, l'État mit sur pied une société d'économie mixte, lui-même étant actionnaire majoritaire (51 %) et les compagnies privées (après avoir été indemnisées de ce qu'on leur « prenait ») recevant 49 % des actions de la nouvelle Société Nationale des Chemins de Fer, actions dont l'intérêt leur fut garanti, indépendamment des résultats (déficitaires) de la SNCF. Un emprunt national, garanti bien sûr par l'État, était lancé pour couvrir le déficit existant.

Les résultats immédiats de cette opération furent loin d'être aussi positifs pour tout le monde. La nouvelle société procéda immédiatement à une augmentation de 20 % des tarifs voyageurs, supprima 6 000 kilomètres de lignes qualifiées (déjà !) de non rentables.

Les syndicats plus gagnants que les travailleurs

Quant aux travailleurs des différentes compagnies, ni leurs conditions de travail ni leurs salaires ne furent bouleversés dans le bon sens. Il leur fallut attendre le 30 juillet 1938, alors que de nombreux conflits sociaux se déroulaient dans tout le pays, pour obtenir la signature d'une convention collective, qui d'ailleurs faisait surtout des cadeaux aux syndicats en matière de droits et de représentativité. Un conseil d'administration était créé, avec participation de représentants des organisations syndicales… ce qui permit en particulier à la CGT de l'époque d'applaudir à la création de la SNCF et au « contrôle ouvrier » qu'elle allait ainsi autoriser… On sait ce qu'il en a été.

Cependant, le gouvernement accordait l'amnistie de tous les cheminots sanctionnés pour avoir participé à la grande grève de 1920. En 1938, cela se posait encore, tant les bourgeois ont la mémoire et la haine tenaces. Enfin, une caisse de prévoyance (gérée paritairement par la SNCF et les syndicats) était créée, mettant sur pied un système de retraite favorable aux cheminots, au point que la menace de sa remise en cause à l'automne 1995 contribua au déclenchement de la grève contre le plan Juppé.

En fait, ce 1er janvier 1938, la SNCF devenait l'instrument d'une action économique en priorité au service des besoins des industriels capitalistes, et en faveur de l'intérêt général accessoirement. Une entreprise privée n'aurait jamais pu investir comme l'a fait la SNCF avec l'aide du budget de l'État. Le développement du réseau, plus tard les investissements en électrification, en lignes à grande vitesse, en TGV, etc. l'ont été grâce à des emprunts nationaux lancés par l'État, grâce au budget du ministère de tutelle mais toujours avec l'objectif prioritaire de favoriser les gros intérêts privés.

Quant aux travailleurs, soixante ans après la création de la SNCF, ils ont pu vérifier et revérifier que la différence entre « public » et « privé » recouvre peut-être une différence de fonctionnement mais certainement pas une différence fondamentale entre les conditions d'emploi et de salaires qui leur sont imposées. Comme tous les autres travailleurs du pays, ils vivent aujourd'hui la diminution massive des effectifs, le développement de la précarité de l'emploi, le blocage des salaires, la dégradation des conditions de travail et l'arrogance des patrons des différents chantiers, ateliers et établissements de la SNCF. Et pour arrêter une bonne fois pour toutes l'exploitation poursuivie par les capitalistes et un État à leur service, il faudra des luttes communes, menées au coude à coude, entre travailleurs des entreprises nationalisées et privées.

Lucienne PLAIN

Échos des entreprises

QU'ILS EMBAUCHENT

Depuis quelques mois, la direction prévoit des trains le week-end à Mairie-de-Montreuil pour transporter les fêtards sortant des boîtes de nuit le matin.

Le problème c'est que ces trains deviennent réguliers alors que l'effectif n'est pas prévu en conséquence.

Alors, une fois, à l'occasion, c'est possible. Au-delà, il faut aller voir l'ANPE !

Extrait du bulletin
Lutte Ouvrière *RATP – Réseau Ferré*

1 POUR LE PRIX DE 2

Depuis le 13 décembre, les renseignements internationaux sont payants dès l'accès au service. Pour le même prix, l'abonné peut demander deux renseignements. Mais pour France Télécom, donner le tarif en plus du numéro de téléphone, c'est déjà deux renseignements.

Il faut donc payer pour connaître le prix du service. C'est leur manière de faire aimer l'an 2000.

Extrait du bulletin
Lutte Ouvrière *France Télécom (Archives – Paris)*

MAINTIEN DE L'IPDI !

La CPAM de Paris décide aussi de fermer des œuvres sanitaires orientées vers la population la plus modeste.

Après la fermeture d'un centre de PMI, c'est l'Institut de Prophylaxie Dentaire Infantile (IPDI) qui est menacé. Ce centre de prévention est jugé trop coûteux. Cela veut dire que les enfants des milieux populaires seront moins suivis dans une période où le niveau sanitaire baisse considérablement chez les plus pauvres.

Extrait du bulletin
Lutte Ouvrière *URSSAF – Montreuil (93)*

GRÈVES ET MANIFESTATIONS DANS DES LYCÉES PARISIENS

Décidément, il est bien difficile de faire la différence entre un ministre de l'Éducation nationale de gauche et un ministre de l'Éducation nationale de droite, tant, de Bayrou à Allègre, les mesures se suivent... et se ressemblent!

Ainsi, en ce qui concerne la Dotation Horaire Globale, c'est-à-dire les moyens accordés pour l'année scolaire prochaine et qui viennent d'être annoncés fin décembre, bien des établissements parisiens ont pu constater qu'avec Allègre l'inflation était purement verbale (et pénible), tandis qu'au niveau des moyens accordés aux établissements, tout était en baisse comme avec son prédécesseur. Cela peut aboutir à des suppressions de classes, à des suppressions de telle ou telle option d'enseignement, ou encore à l'augmentation du nombre d'élèves dans des classes déjà le plus souvent surchargées.

À Paris, par exemple, le lycée Stéphane-Mallarmé, dans le 17e arrondissement, est menacé de fermeture; l'école d'art Estienne perd 120 heures; le lycée et collège Bergson dans le 19e arrondissement perdent 70 heures. Dans bien des cas, la petite baisse démographique du nombre d'élèves prévus sert en fait de prétexte pour amplifier, bien au-delà du nombre d'élèves en moins, le nombre d'heures de cours supprimés. Sans compter que, si l'on suit les promesses électorales d'amélioration des conditions d'enseignement, une baisse démographique devrait permettre d'assurer de meilleures conditions d'accueil des élèves.

C'est pourquoi, dès avant les vacances de fin d'année, le lycée Mallarmé était en grève, tandis que l'école Estienne débrayait pour envoyer une délégation au rectorat, tout comme Bergson qui faisait grève avec délégation le 18 décembre et qui s'est remis en grève le 6 janvier.

Cela n'a empêché Allègre de déclarer au Club de la Presse d'Europe 1, le dimanche 4 janvier, que «*la richesse de l'Éducation nationale, ce sont ses enseignants de base dont il faut reconnaître le mérite et revaloriser le métier, non pas seulement financièrement, mais en leur donnant plus de liberté et en améliorant leurs conditions de travail*».

Mais cela ajoute aux raisons, pour bien des enseignants, d'avoir envie d'amplifier le mouvement afin de répondre à ces déclarations hypocrites.

N. M.

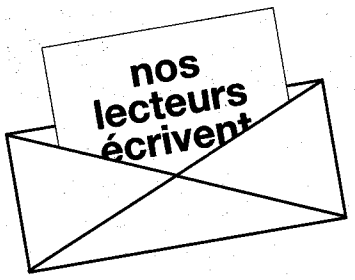

LA LOI DU FOURNIL

Je suis ouvrier boulanger et tiens à rendre compte des conditions et des horaires de travail dans les boulangeries où j'ai travaillé. Ces dernières trois semaines, «trêve des confiseurs» oblige, j'ai travaillé 7 jours sur 7, à raison de 50 heures par semaine. Mais c'est à peine exceptionnel : en 14 ans de métier, je n'ai jamais approché les 39 heures.

Dès ma première année d'apprentissage, j'effectuais 48h de travail, 6 jours sur 7, et payées le premier semestre 15% du Smic. L'apprentissage, pour mon patron, c'était : «*On apprend pas le métier avec 39h par semaine, on n'est pas des fonctionnaires*», et aussi «*On apprend la profession à coups de pied au cul*».

Et, en effet, il annonçait bien la couleur. Durant 8 ans, j'ai travaillé une moyenne de 55h par semaine, avec un seul jour de repos, en semaine. Les heures supplémentaires étaient payées sous le manteau par un premier patron, puis sous forme d'un «logement de fonction» situé dans la boutique pour un deuxième.

Aujourd'hui, j'ai trouvé mieux. Je ne fait plus que 42h... mais toujours 6 jours sur 7!

Les horaires qu'on nous impose sont la plupart du temps contraignants : durant 8 ans je me suis levé la nuit pour travailler. Bien difficile d'avoir une vie sociale normale et des loisirs dans ces conditions. Ces horaires, de plus, sont extensibles : on quitte le travail quand tout est terminé. Attention à ne pas fixer de rendez-vous juste après le travail! Enfin, en cas d'«imprévu», comme l'arrêt de travail d'un collègue, inutile d'espérer un remplaçant ou un intérimaire : c'est à ceux qui restent de mettre les bouchées doubles.

Ne parlons pas de l'ambiance, pourrie par les réflexions racistes, ou anti-chômeurs, qui sont coutumières des patrons dans ce métier; ni de l'intrusion de ces patrons dans la vie privée de leurs employés, ou encore de leurs petites vexations permanentes. Un jour, mon premier patron m'a ainsi retiré 5F sur ma paye pour avoir «utilisé trop d'eau chaude».

Dans ces entreprises on se sent souvent isolé car les salariés sont peu nombreux. Les pressions patronales sont fortes et il est bien difficile de se défendre face aux abus et au non-respect d'une convention collective déjà très défavorable aux salariés dans cette profession.

Alors, pour en revenir aux conditions de travail, et en particulier au temps de travail... on est très très loin aujourd'hui des 39h. Le gouvernement prend des gants avec les petites entreprises en ce qui concerne les 35h : mais il ne fait que prolonger ainsi la politique de complaisance envers les petits patrons qui exploitent leurs salariés 45h, ou plus!

Pour tous les salariés de l'alimentation – car la boulangerie n'est pas un cas unique –, il ne faudra pas compter sur le gouvernement pour combattre l'exploitation affolante qui existe dans ce secteur.

M. F. (Paris)

Lire

Max Havelaar

ou les ventes de café de la Compagnie commerciale des Pays-Bas

de Multatuli

Voilà un livre publié pour la première fois en 1860 et dont la dernière réédition en français date de 1991. Mais, ignoré en France, sur un sujet qui l'est tout autant, il mérite la lecture.

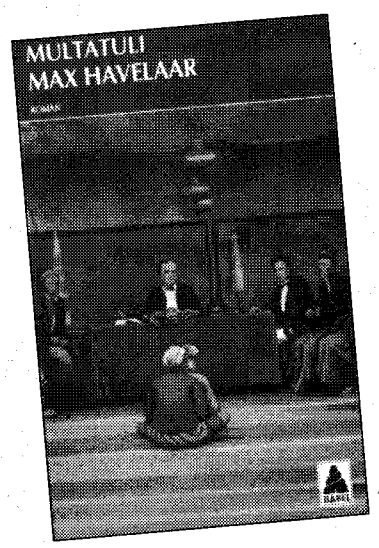

Il s'agit en effet d'une satire du système colonial hollandais à Java, au milieu du XIXe siècle, dans ce qui était alors les Indes néerlandaises. Son auteur, Edouard Douwes Dekker (1820-1887), qui adopta comme nom de plume romantique Multatuli (en latin : «*j'ai beaucoup subi*»), s'inspirait de sa propre expérience, puiqu'il avait été plus de quinze ans fonctionnaire colonial à Java.

Max Havelaar, le héros qui donne son titre au livre, c'est lui-même et la révolte de ce personnage est celle qu'il a ressentie devant le spectacle de l'oppression des paysans javanais, face à la corruption des chefs indigènes et à la complicité intéressée des fonctionnaires coloniaux.

Les réactions de cet administrateur honnête, par ailleurs poète romantique, se placent dans une vue d'ensemble du système colonial de l'époque. Le narrateur, courtier en cafés d'Amsterdam, modèle de bourgeois conformiste et bigot, fournit le contrepoint humoristique au drame du héros principal. D'où le titre choisi par l'auteur : *Max Havelaar... ou les ventes de café de la Compagnie commerciale des Pays-Bas*.

Dénonciation de l'exploitation, de l'égoïsme bourgeois et du féodalisme colonial d'avant l'époque impérialiste; ce roman est un classique de la littérature hollandaise. Il peut figurer en bonne place aux côtés des satires de l'Anglais Jonathan Swift et des romans de Traven.

Vincent GELAS

Max Havelaar *de Multatuli, éd. Actes Sud, coll. Babel, 440 p., 57 F*

Italie

L'afflux de réfugiés kurdes

LE TRAFIC D'HOMMES, CEUX QUI EN PROFITENT ET CEUX QUI EN CRÉENT LES CONDITIONS

Après les 825 réfugiés du navire *Ararat*, échoué dans la nuit du 26 au 27 décembre sur les côtes calabraises, un autre navire de 386 réfugiés, le *Cometa*, est arrivé à Otrante, dans les Pouilles, dans la journée du 1er janvier. Mais selon les informations fournies au gouvernement italien par le Front de Libération du Kurdistan, quelques milliers d'autres seraient en route, ou bien cachés à Istanbul en attendant que les organisateurs du trafic leur fassent signe qu'un navire est prêt à les embarquer.

Photo du journal Milliyet

Italie et Allemagne se renvoient la balle

Sur place en Italie, les réfugiés semblent accueillis avec humanité et dévouement par les organisations de secours. Des municipalités ont fait face à l'urgence en les accueillant dans des centres sportifs ou des écoles et le maire d'un village calabrais vidé par l'exode rural a déclaré pouvoir accueillir de nombreuses familles dans ses maisons désertées. Mais les autorités de l'Union européenne, c'est le moins qu'on puisse dire, sont loin de faire preuve de la même hospitalité.

Le ministre de l'Intérieur italien Giorgio Napolitano (membre du PDS issu de l'ex-Parti Communiste) a bien déclaré que l'Italie était prête à concéder l'asile politique « *dès lors qu'il y a persécution et négation des droits fondamentaux* », s'attirant immédiatement les critiques du gouvernement turc qui a averti qu'en agissant ainsi les pays européens « *en encourageront d'autres à suivre le même chemin* ». Mais chacun sait bien, parce que les réfugiés le disent eux-mêmes, que pour la plupart leur destination finale n'est pas l'Italie : « *C'est le pays le plus pauvre d'Europe, on ne va pas rester là* », ont même dit certains. L'objectif est plutôt les pays d'Europe du Nord où se trouvent parfois déjà des membres de leur famille. Et l'arrière-pensée des dirigeants italiens est sans doute que les Kurdes réfugiés trouveront bien le moyen, pour la plupart, de quitter le pays pour d'autres, principalement l'Allemagne.

C'est donc les dirigeants de celle-ci qui protestent, accusant l'Italie de laxisme, demandant comment elle peut tolérer que des bandes organisées de trafiquants exploitent le destin de personnes déshéritées. Et de la mettre en demeure d'assumer ses responsabilités pour le respect des accords de Schengen qui prévoient la libre circulation en Europe… mais aussi le contrôle absolu de ses frontières.

Les dirigeants allemands n'ont pas expliqué comment ils feraient pour empêcher tout débarquement sur les 8 800 kilomètres de côtes italiennes, particulièrement ouvertes vers l'Adriatique, la Méditerranée orientale et l'Afrique du Nord ; mais ils sont pratiquement en campagne électorale et cela explique que les chrétiens-démocrates au pouvoir, comme les sociaux-démocrates dans l'opposition, rivalisent de déclarations de fermeté contre l'immigration clandestine.

Turquie : la mafia, la police… et le pouvoir

Entre dirigeants des États européens, l'hypocrisie est donc de règle, et l'on se renvoie la balle publiquement tout en se concertant pour renforcer les mesures policières de contrôle des frontières, et en tentant d'obtenir du gouvernement turc qu'il mette fin aux départs des navires de réfugiés. Mais ils ont à faire à forte partie.

Bien sûr, les voyages de clandestins kurdes sont un trafic lucratif que les mafias turque, albanaise et italienne, organisent en faisant payer de 3 000 à 3 500 dollars par personne (plus de 20 000 F). Mais pour la même raison, la mafia turque paye évidemment de bons bakchichs à la police et à la garde côtière pour qu'elles ferment les yeux sur les départs de navires. Selon le *Corriere della Sera*, elles n'auraient pas reçu moins de 250 milliards de livres turques, soit de l'ordre de 14 millions de francs.

Quant au gouvernement turc, tout en faisant la morale à l'Italie pour qu'elle n'accepte pas les débarquements, il semble qu'il ne soit pas mécontent de voir partir ces bateaux de réfugiés, mettant ainsi dans l'embarras l'Union européenne quinze jours après que celle-ci a claqué la porte, sans excessive courtoisie, sur une éventuelle adhésion de la Turquie… Et si le gouvernement turc a fait à l'égard de l'Union européenne un geste de bonne volonté, le 5 janvier, en faisant procéder à une rafle de clandestins dans un quartier d'Istanbul, il est peu probable que sa police arrête les « boss » qui dirigent le trafic et en profitent, ne serait-ce que parce qu'elle a avec ceux-ci d'étroites complicités.

La misère, un objet de spéculation

Chassés de leurs villages par la misère, les batailles entre fractions armées au Kurdistan d'Irak, la répression des armées turque et irakienne, rançonnés par la mafia, détroussés encore sur la route par la mafia albanaise quand celle-ci estime ne pas avoir reçu sa part, les réfugiés débarqués sur les côtes d'Italie du Sud ne sont donc pas encore sortis de leur calvaire : ils sont maintenant un objet de polémique entre dirigeants européens qui prennent leurs dispositions pour les renvoyer d'une frontière à l'autre ; et enfin ils fournissent la matière d'un chantage des autorités turques sur l'Union européenne pour qu'elle cesse de faire la fine bouche sur le régime policier d'Ankara et la sale guerre qu'il mène au Kurdistan.

Et il n'est pas difficile de deviner quel type d'accord, ouvert ou caché, ces différents gouvernements peuvent trouver : ce sera un accord pour plus de contrôles policiers, et pour plus encore de complicités et de complaisances pour couvrir réciproquement leurs vilenies, quand ce n'est pas la guerre et les massacres.

Quant aux mafias qui s'enrichissent du trafic humain, elles auront d'autant plus de perspectives de profit que, en Europe et en Méditerranée, la circulation et le passage des frontières seront plus difficiles. Un monde de crise et de misère, de guerres et de persécutions, dans lequel les gouvernements des pays les plus aisés n'ouvrent les frontières que pour les riches, leurs capitaux et leurs spéculations, c'est aussi un monde qui produit en quantité une chose qui peut être un autre bel objet de spéculation et d'enrichissement : la détresse humaine.

Mais ceux qui la produisent, avec leur système économique et avec leurs guerres, en sont encore bien plus responsables que ceux qui en font leurs petits profits.

André FRYS

Lutte Ouvrière - Directeur de publication : Michel Rodinson - Commission paritaire n° 64-995